



École privée, la fracture sociale

8 mars, droits des femmes
encore et toujours

Retraites : le bras de fer

RÉFORME DES RETRAITES

NON
AU RECUL DE
L'ÂGE DE DÉPART



RETRAITES



ENGAGÉ-ES POUR DE
MEILLEURES RETRAITES



17
Ecole privée,
la fracture sociale

5
8 mars
Droits des femmes,
encore et toujours



6
Retraites
Un projet injuste et
brutal et encore plus
pour les femmes



11
Transports publics
Privés de bus en
Île-de-France ?



12
DEPP
L'Europe de l'Éducation
en chiffres

salaires,
postes,
réformes...
l'école asphyxie

13
Salaires
Ouverture de
concertations

24
Social
Quel avenir pour
le syndicalisme
en France ?



28
Patrimoine industriel,
une mémoire vivifiée



30
Rencontre avec
Mohamed El Khatib

Revue de la Fédération
Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0725 S 07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Benoît Teste
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Claire Guéville
Matthieu Leiritz,
Arnaud Malaisé,
Jacques Mucchielli,
Christophe Nouhaud,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Alain Senée,
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Mira/Naja
Prix au numéro : 0,70 €
Abonnement : 5,60 €

Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



ÉDITO

Retraites : contre leur mépris, nos luttes seront victorieuses

Embématique réforme des retraites, qui pose des questions de fond sur l'ensemble des enjeux du travail et donne à voir une combativité extraordinaire pour défendre les droits sociaux qui y sont liés. Ce mouvement social très large, concernant le public comme le privé, déterminé et joyeux sur la forme autant qu'il est combatif sur le fond, est la bonne nouvelle du moment.

De nombreuses et nombreux jeunes, retraité-es, salarié-es sont en grève et « prennent la rue » pour exprimer notamment qu'exercer leur métier à 66 ou 67 ans ne sera tout simplement pas possible et que prétendre les y contraindre revient à ne pas entendre la réalité de leurs conditions de travail, à vouloir les user jusqu'à ce que mort s'ensuive. Les jeunes refusent la précarité grandissante que promet le gouvernement. Les retraité-es refusent d'être considéré-es comme une charge...

La réponse du pouvoir, balayant cela d'un revers de main, est ressentie comme une marque de profond mépris pour le monde du travail.

De ce mouvement en cours, nul ne peut prédire l'issue. Emmanuel Macron en fait un marqueur de son action politique. Editoriales et commentateurs continuent donc d'émettre l'hypothèse qu'il ne retirera pas sa réforme. Mais quel serait le coût politique d'un tel entêtement ? Comment gouverner un pays pendant encore quatre ans après un tel coup de force contre sa population ? La seule décision raisonnable, celle que nous allons obtenir par la montée en puissance de notre mouvement, c'est le retrait du projet de réforme, soyons confiant-es dans cette force collective que nous représentons et continuons ce combat !



Benoît Teste

RU : la grève s'étend aux enseignant-es

En Angleterre et au Pays de Galles, les enseignant-es entament un mouvement de grève au long cours pour obtenir une augmentation de salaire supérieure à l'inflation. Plus de 85% des établissements se sont mobilisées lors de la première journée du 1er février. Une date qui correspondait à un profond mouvement de grève dans l'ensemble du Royaume-Uni, le plus important depuis 2011. Malgré une inflation dépassant les 10%, le gouvernement s'arc-boute sur son dogme libéral tandis que de nombreux secteurs professionnels rejoignent les uns après les autres le mouvement de grève surmontant la législation extrêmement contraignante voulue pour empêcher toute grève.

Le syndicat enseignant NEU (National Education Union) exige des « pourparlers constructifs » d'ici aux prochaines journées de grève régionales déjà prévues en Angleterre durant trois jours consécutifs tout début mars après une journée spécifique au Pays de Galles mi-février. Si le gouvernement s'obstinait à ne pas entendre la colère des enseignant-es, deux nouvelles journées nationales sont d'ores et déjà fixées les 15 et 16 mars.

Hongrie

Manifestations dans l'Éducation

L'Éducation nationale hongroise est sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Tout un programme. Depuis plusieurs mois, enseignant-es et étudiant-es manifestent massivement pour l'augmentation des salaires et contre la limitation du droit de grève.

Aux dires mêmes de l'OCDE, la Hongrie est le pays d'Europe qui consacre le plus faible budget à l'Éducation nationale devant la Grèce, avec un salaire qui ne dépasse pas l'équivalent de 400 euros pour un-e enseignant-e débutant-e. Avec une inflation qui dépasse les 20 % en moyenne et les 39 % sur les produits alimentaires, la situation devient explosive d'autant plus que de nombreux établissements n'ont plus les moyens de fonctionner correctement. À cela s'ajoute l'obsession du pouvoir en place pour imposer sa vision nationaliste des programmes et instaurer un contrôle strict des enseignements et des enseignant-es.

« Pays libre, éducation libre »

Depuis 2010, l'administration



Malgré les représailles, on a assisté à Budapest aux plus importantes manifestations contre le gouvernement hongrois depuis 2014.

Orban impose un service minimum lors des mouvements de grève mais face aux revendications toujours plus fortes des enseignant-es, la législation a encore été durcie en 2022. À l'automne dernier, huit enseignant-es de lycée ont été licenciés sur le motif de grève illégale et de manquements graves aux obligations de fonctionnaires. Malgré les représailles, on a assisté à

Budapest aux plus importantes manifestations contre le gouvernement hongrois depuis 2014. Le récent projet de réforme qui indexe le niveau de rémunération à celui de « performances » évaluées par la direction de l'établissement renforce encore la colère de la profession qui cherche d'autres modalités de lutte. La *Marche de la connaissance pour l'Éducation* début janvier est l'expression d'un mouvement qui se transforme mais ne faiblit pas.  Claire Guéville

Extrême droite : « Enseignant pris à partie »

C'EST L'ACTU

Quel est l'objet de la campagne politique contre un professeur exerçant en collège, dans ton département ?

Grâce à la veille numérique de collègues de la FSU nous avons découvert, le 11 décembre dernier, un tweet de Nicolas Bay, membre de Reconquête, sur lequel figuraient quatre photos d'un cahier d'un élève de Quatrième. Le travail en question s'intitulait « Rap et migrations : les liens avec le pays d'origine ». Le tweet en question prétendait dénoncer « l'endoctrinement » que subiraient des élèves dans un collège du Neubourg dans l'Eure et se terminait par « Qu'ils laissent nos enfants tranquilles ». Nous avons vite reconnu le travail d'un camarade, syndiqué au SNES-FSU. Il s'est avéré que les propos étaient aussi relayés sur Facebook.

Comment le collègue a-t-il été accompagné face à cette agression ?
En lien avec le SNES-FSU de Normandie et après avoir pris contact avec notre collègue, nous avons alerté immédiatement le rectorat afin qu'en priorité l'institution protège cet agent dont le

travail, effectué dans un total respect des programmes, était pris à partie sur les réseaux sociaux par l'extrême-droite. Une militante de la FSU 27 a accompagné le collègue dans son établissement, notamment en entretien avec son chef d'établissement. Rien n'a été fait de plus par le rectorat ni pour soutenir le collègue, ni pour rétablir un dialogue avec la famille qui a transmis les photos du cahier de son enfant. Nous avons dû faire pression auprès du rectorat pour que la protection fonctionnelle lui soit accordée et ce n'est qu'après un communiqué de presse du SNES-FSU de Normandie que le rectorat de Normandie a enfin publié un communiqué de presse évoquant les faits, communiqué très évasif qui n'a jamais dénoncé la manière dont l'extrême-droite attaque ici un enseignant dans l'exercice de ses missions.



Cécile Chandavoine
co-SD FSU 27

Retraites

Le bras de fer



La pétition demandant le retrait du projet a recueilli un million de signatures.

En voulant imposer un « travailler plus » à tout le salariat en continuant de servir les intérêts des plus riches, le gouvernement a provoqué la colère de 72 % des Français qui considèrent cette réforme injuste, brutale et inutile.

Les forces syndicales unies et l'opposition partagée par la population se sont traduites par des grèves largement suivies et deux millions de manifestant-es dans les rues les 19 et 31 janvier. Salarié-es, retraité-es, étudiant-es, jeunes et moins jeunes ont réclamé d'autres financements pour améliorer le système : suppression des exonérations des cotisations sociales pour les entre-

prises, augmentation des salaires et égalité salariale, autre répartition des richesses, lutte contre la fraude fiscale, retour de l'ISF et réévaluation de l'impôt sur les sociétés. Avec plusieurs millions de manifestant-es les 7 et 11 janvier, le mouvement profondément déterminé s'ancre dans la durée.

Des manifestant-es dénoncent l'augmentation des inégalités hommes/femmes exacerbées par la réforme, la précarité grandissante, l'injustice. La pétition demandant le retrait du projet a recueilli un million de signatures. Après avoir participé le 1^{er} février au rassem-

blement à Paris pour exiger la constitutionnalisation du droit à l'IVG, les Français-es porteront le 8 mars lors de la grève féministe leurs exigences de revalorisation, de moyens pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, en solidarité avec toutes les femmes qui les subissent dans le monde notamment en Iran et Afghanistan.

Dans les services publics, la coupe est pleine. Les professionnel·les du travail social étaient en grève le 2 février à l'appel de la coordination nationale du travail social, SNPESPJJ, SNUASFP et SNU-TER sont les trois syndicats de la FSU qui, avec leur fédération, ont activement contribué à la réussite de cette journée. Les services sociaux doivent assurer la prise en charge de 1 600 mineur-es dormant dehors alors que le conseil d'État a invalidé une décision de création de places

Retraité·es

Les organisations de retraité·es regroupées dans le G9 participent aux manifestations aux côtés des actifs, actives et des jeunes contre le projet de réforme des retraites. Elles poursuivent un travail d'argumentation en dénonçant la propagande gouvernementale qui tend à opposer les générations entre elles et voudrait faire croire que sans la réforme « des retraité·es auront demain un pouvoir d'achat affaibli ». La paupérisation des retraité·es est bien inscrite au calendrier —décrochage de 20 points par rapport au niveau de vie des actifs en 2070— et les réformes successives censées « sauver les retraites » ont dégradé la situation. Ce projet de réforme va l'aggraver. Le G9 dénonce aussi l'imposture des 1 200 euros qui ne concerne que les carrières complètes. Les retraité·es mobilisé·es entendent défendre les pensions, l'accès à la santé et les services publics.

en hébergement d'urgence. Dans l'Éducation, les annonces du ministre démontrent la poursuite d'une politique pourtant rejetée par les personnels sous son prédécesseur Jean-Michel Blanquer. Suite au projet de loi immigration, un appel « *Uni-es contre l'immigration jetable. Pour une politique migratoire d'accueil* » a été initié dans un cadre unitaire.

Dans un contexte international alarmant, les salarié·es, les retraité·es, les jeunes Français·es se lèvent, ensemble, contre les tentatives de casse des cadres collectifs et crient haut et fort qu'un autre monde est possible. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

SIGNEZ LA PÉTITION EN LIGNE



**Retraites :
non à cette
réforme injuste
et brutale !**

8 mars

Droits des femmes, encore et toujours

La défense des droits de femmes est plus que jamais d'actualité, les femmes subissant de plein fouet les effets des crises et de l'inflation ; elles vont voir leur situation se dégrader encore avec le projet de réforme des retraites.

Le deuxième baromètre du sexisme en France publié par le Haut conseil à l'égalité montre que malgré une prise de conscience globale, le sexisme reste très prégnant et préoccupant chez les 25-34 ans.

Un plan d'urgence intégrant les enjeux autour de leur prévention par une véritable éducation à l'égalité à la sexualité et à la vie affective est indispensable à tous les niveaux de la scolarité. Cela nécessite que les personnels soient informés et formés sur ces questions.

Le Sénat a adopté le 1^{er} février un amendement qui permet de franchir un pas supplémentaire en vue de l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution. Mais comme le texte



Retraites, salaires, violences sexistes et sexuelles, solidarité internationale au cœur de la grève féministe du 8 mars.

voté n'est pas « conforme » à celui adopté à l'Assemblée nationale le 24 novembre dernier, celui-ci retourne à l'Assemblée pour un nouvel examen. Le collectif « Avortement en Europe, les femmes décident », rassemblant des associations et organisations syndicales – dont la FSU –, demande qu'Emmanuel Macron tienne ses engage-

ments, présente un projet de loi permettant une inscription rapide du droit à l'avortement dans la Constitution, et soutienne l'inscription de ce droit dans la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne.

Retraites, salaires, violences sexistes et sexuelles, solidarité internationale notamment avec les femmes iraniennes, kurdes et afghanes... toutes ces questions seront au cœur de la grève

Chlordécone : non-lieu scandaleux

Le 2 janvier dernier, deux juges ont prononcé un non-lieu dans l'enquête sur le chlordécone.

La France n'a interdit ce pesticide classé « cancérigène possible » qu'en 1990. Bénéficiant de dérogations, il a été utilisé en Guadeloupe et en Martinique de 1972 à 1993. Plus de 90 % des habitant-es adultes sont aujourd'hui contaminés au chlordécone.

Le non-lieu a été prononcé au prétexte de la difficulté de « rapporter la preuve pénale des faits dénoncés, commis 10, 15 ou 30 ans avant le dépôt de plaintes ».

La première plainte avait été déposée en 2006.

Ce non-lieu est un affront pour les Antillais-es. La justice doit reconnaître le préjudice subi, dédommager les victimes et condamner les coupables que sont les gouvernements successifs. Des mesures de santé publique concrètes doivent être prises pour que cesse ce scandale sanitaire. Plusieurs parties civiles ont annoncé faire appel de ce non-lieu.

féministe du 8 mars. Elle constituera un temps fort dans l'agenda des mobilisations interprofessionnelles. ♦

Sandrine Charrier

Immigration

Une énième loi

Le 29^e projet de loi sur l'immigration depuis 1980, a été présenté le 1^{er} février au conseil des ministres avant d'être examiné au Sénat, puis à l'Assemblée nationale au printemps. Les associations de défense des droits des exilé-es dénoncent des mesures qui « risquent de rogner encore davantage les droits des personnes étrangères ».

Le projet vise en effet à faciliter

les expulsions, notamment des étranger-es « délinquants ». Il prévoit aussi une « réforme structurelle » de l'asile, accélérant les procédures toujours dans l'objectif d'expulser plus efficacement. Quant au volet « intégration », il propose seulement un titre de séjour « métiers en tension » valide un an, aux personnes sans-papiers

travaillant dans des métiers qui peinent à embaucher, dont la liste doit être actualisée. Le projet de loi prévoit par ailleurs la création d'une carte de séjour pluriannuelle « talent – professions médicales et de pharmacie » pour « répondre au besoin de recrutement de personnels qualifiés de santé ».

Dans un communiqué com-

mun, les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires dénoncent elles aussi un projet « qui va à l'encontre de nos valeurs d'accueil, de solidarité et d'égalité des droits » et réaffirment qu'une personne, dans le monde du travail, doit bénéficier des mêmes droits quelle que soit sa nationalité, son statut, son genre. ♦ Valérie Soumaille

Inflation : +5,2 % mais 12,6 % pour l'alimentaire

En janvier, l'Insee donnait pour l'année 2022 un taux d'inflation moyen de 5,2 % avant d'alerter sur une hausse probable pour 2023 avec un pic en début d'année, due à la baisse du bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie qui restent à un niveau élevé. Pendant la première partie de l'année 2023, les prix devraient donc encore peser sur les ménages et les entreprises. La deuxième partie de l'année verrait l'inflation ralentir mais globalement, les prix vont bel et bien continuer à augmenter sur cette nouvelle année en cours. L'année 2022 a vu les prix du panier de produits de première nécessité autant augmenter que dans les dix dernières années en grande surface : +30 % sur le prix de la viande, +20 % sur les pâtes ou l'huile, +16 % sur les œufs... Pour délester le budget des citoyen·nes en ce début d'année, la réponse du gouvernement semble prendre la forme d'un « panier anti-inflation », inspiré des politiques anti-inflationnistes grecques. « L'une des possibilités pour amortir la hausse de prix, c'est d'avoir un panier [...] d'une vingtaine de produits, que la grande distribution s'engagerait à vendre presque à prix coûtant », indiquait-on au ministère délégué au Commerce au Parisien.

De leur côté, les banques centrales ont sorti l'arme des taux d'intérêt mais il faudra attendre plusieurs trimestres avant de voir l'inflation ralentir, sans compter les forts risques de récession. L'embellie côté prix n'est manifestement pas au programme de 2023.



Retraites

Un projet injuste et brutal et encore plus pour les femmes

Défendue comme « indispensable » au nom d'une prévision aléatoire d'un minuscule déficit, la réforme des retraites décalerait le droit au départ de deux années pour quasiment tout le monde et accentuerait les inégalités actuelles.

Les quelques mesures de « justice » ne permettent en effet, au mieux, qu'un maintien des conditions actuelles, comme pour les carrières longues. La Fonction publique est, elle, écartée du très léger mieux attendu sur la reconnaissance de la pénibilité.

Avec l'accélération de mise en place des 43 années de cotisations requises, les départs en retraite des prochaines années seraient lourdement mis à contribution. La génération 1966 ne pourrait ainsi partir qu'un an et demi plus tard que prévu avec l'exigence de trois trimestres de cotisations supplémentaires.

Une nouvelle fois, les femmes seraient les grandes perdantes de cette réforme. Le recul de l'âge de départ maintiendrait en situation de précarité deux années de plus les 37 % de femmes qui ne sont ni en emploi ni en retraite avant

62 ans. Il annulerait également le bénéfice des trimestres de bonification enfants pour nombre d'entre elles. Le maintien de l'âge de la décote à 67 ans obligerait toujours celles qui ont eu une carrière « hachée », entrecoupée de chômage et de temps partiel, à ne partir en retraite qu'à cet âge comme 20 % des femmes actuellement pour 10 % des hommes.

Plutôt que de prétendre se focaliser médiatiquement sur l'emploi des senior·es, sans exercer aucune contrainte sur les employeurs, le gouvernement

devrait prendre à bras le corps le taux d'emploi des femmes pour lequel la France pointe à la 25^e place des pays de l'OCDE. S'il était simplement égal à celui des hommes âgés de 25 à 54 ans, plus d'un million de femmes supplémentaires seraient actives, engendrant ainsi un gain de plus de 30 milliards de cotisations.

D'autres perspectives sont donc bel et bien possibles, à l'opposé de ce projet de réforme « injuste et brutal » comme le qualifie très légitimement l'intersyndicale. ♦ Arnaud Malaisé

Handicap : déconjugalisation de l'allocation

Le montant de l'allocation aux adultes handicapé·es (AAH) est, aujourd'hui encore, calculé à partir des revenus cumulés des deux membres d'un couple. Fortement attendue, sa déconjugalisation a été validée par le Parlement en août 2022. Elle s'appliquera à toutes les nouvelles et nouvelles allocataires à compter du 1^{er} octobre 2023. Pour les personnes déjà bénéficiaires, la déconjugalisation sera automatique si elle leur est favorable. À chaque changement de situation, le mode de calcul le plus favorable sera appliqué. 120 000 personnes handicapées sur les 270 000 vivant en couple, devraient ainsi voir leur AAH augmenter de 350 € par mois en moyenne. Une fois déconjugalisé, il sera impossible de revenir à un calcul conjugalisé.

Assurance chômage

Le gouvernement s'obstine

En dépit de l'hostilité de l'ensemble des organisations syndicales, le gouvernement a choisi de mettre en œuvre les nouvelles conditions d'indemnisation chômage, extrêmement restrictives. La durée de versement de l'allocation chômage est réduite de 25 % pour les personnes demandeurs d'emploi dont le contrat de travail a pris fin à compter du 1er février 2023. Dans une logique « contrat cyclique », il s'agit de faire varier, en fonction de la conjoncture économique et de la situation du marché du travail, les conditions exigées pour ouvrir droit à l'allocation chômage ainsi que la durée d'indemnisation des demandeurs et demandeurs d'emploi. Les conditions d'ouverture des droits sont durcies et la durée d'indemnisation des salarié-es en recherche d'emploi raccourcie lorsque la période est favorable pour l'emploi (taux de



Les conditions d'ouverture des droits sont durcies et la durée d'indemnisation des salarié-es en recherche d'emploi raccourcie.

chômage inférieur à 9 %), afin d'« inciter » à retourner sur le marché du travail. Inversement, en cas de dégradation de la situation du marché du travail, les demandeurs et demandeurs d'emploi affectés par la réduction de leur durée d'indemnisation se verront attribuer un complément de fin de droits annulant la réduction de 25 %.

La philosophie de ce dispositif de nature punitive repose sur l'idée que nombre de personnes en recherche d'emploi se complaisent dans l'oisiveté en raison d'une couverture sociale trop généreuse, ce qu'aucune étude du ministère du Travail n'a jamais démontré. Cette réglementation en dit donc davantage sur le mépris de classe de ses auteurs et autrices que sur la réalité du monde salarial. ♦ Matthieu Leiritz

COP15 conférence de l'ONU sur la biodiversité

Au mois de décembre, à Montréal, lors de la COP 15 sur la biodiversité présidée par la Chine, 196 États ont approuvé un accord historique mais imprécis et non-contraignant, visant notamment à protéger 30 % de la planète d'ici 2030. Les pays se sont mis d'accord sur une feuille de route avec notamment un financement de 30 milliards de dollars d'aide annuelle à la conservation pour les pays en développement. Après quatre années de négociations difficiles, le « pacte de paix avec la nature » vise à protéger les terres, les océans et les espèces de la pollution, de la dégradation et de la crise climatique. La création d'aires protégées sur 30 % de la planète est la mesure la plus marquante parmi la vingtaine validées ; elle a été présentée comme l'équivalent pour la biodiversité de l'objectif de Paris de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. À ce jour, seulement 17 % des terres et 8 % des mers sont protégées.

Énergies renouvelables

On se presse lentement

Le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables a été voté le 7 février. Il est censé permettre à la France de rattraper son retard pris dans ce domaine ; en effet, en 2020, c'était le seul pays à ne pas avoir atteint le chiffre fixé par l'Union européenne de 23 % de part de renouvelables. L'objectif pour 2050 est de multiplier par dix la production d'énergie, de déployer 50 parcs éoliens en mer et de doubler la production d'éoliennes terrestres. Cette loi introduit une obli-

gation aux communes d'identifier des zones d'accélération et d'exclusion de projets d'énergies renouvelables sur leurs territoires, ce qui a été l'objet d'âpres négociations entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Certes, les zones d'exclusion ne seront possibles que si les zones d'accélération sont validées mais certain-es élu-es d'oppositions redoutent déjà le retour du veto des maires, sentiments partagés par des ONG aux regards de la complexité administrative de l'ap-

plication de la loi. L'installation de panneaux solaires sur les parkings extérieurs sera obligatoire sous certaines conditions mais interdite si elle requiert un défrichage de surfaces supérieures à 25 hectares. Pour rattraper son retard de l'éolien en mer, la loi impose une planification pour cartographier de zones « prioritaires » pour 2024. La raison impérative d'intérêt public majeur pour la préservation de la biodiversité est maintenue.

Si Greenpeace France juge le texte « plutôt satisfaisant » sur l'éolien en mer, il l'estime « trop tardif et limité » sur le solaire, et « surtout très insuffisant » sur l'éolien terrestre. Nicolas Nace, chargé de campagne transition énergétique de l'ONG considère que « ce texte manque cruellement d'ambition, au moment où la crise énergétique nous démontre la nécessité absolue de développer massivement les énergies renouvelables ». ♦

Alain Senée

Hôpital

Fin de la tarification à l'acte ?

Emmanuel Macron a annoncé le 6 janvier, lors des vœux au monde de la santé, la fin de la tarification à l'acte et une remise à plat du temps de travail.

Si la fin de la tarification à l'acte signifierait la fin de l'hôpital usine et un travail à la chaîne, le président n'a donné aucune piste sérieuse sur d'autres mécanismes de financement. Il s'est contenté d'évoquer une rémunération « basée sur des objectifs de santé publique » restant dans le flou. Concernant le temps de travail, il a promis de s'attaquer à l'hyper-rigidité de l'application des 35 heures conduisant selon lui à la multiplication des heures supplémentaires. Pour le ministre François Braun, « il conviendrait d'appliquer à l'hôpital les mêmes règles qu'ailleurs et d'adapter les plannings et les organisations de travail ». Mais



Aucun recrutement annoncé pour la mise en œuvre des nouvelles mesures.

aucun recrutement annoncé pour la mise en œuvre. Au constat des tâches administratives assurées par les soignant-es, il répond par un redéploiement des personnels administratifs dans les services. Enfin le président propose de mieux rémunérer les généralistes s'ils et elles assurent la permanence des soins et de les alléger par une prise en charge

des pathologies chroniques par le recrutement d'assistant-es médicaux.

Deux ans après le Ségur de la santé, le président prétend donner un cap et redonner du sens aux soignant-es en donnant la « liberté » au terrain. Recrutements, formation, arrêt des fermetures de lits, salaires, aucune des revendications des personnels ne semble l'avoir interpellé. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Préservatifs

Gratuité pour les moins de 26 ans

Depuis le 1^{er} janvier les préservatifs sont gratuits en pharmacie pour les moins de 26 ans. Une avancée mais qui reste un élément parmi toutes les mesures qu'il faudrait instaurer pour une réelle prévention.

Toute mesure qui permet aux jeunes de se protéger est importante dans un contexte de reprise des infections sexuellement transmissibles. 65 % des chlamydia et 42 % des gonocoques sont diagnostiqués chez les moins de 26 ans. C'est pourquoi cette mesure, loin d'être à elle seule une « petite

révolution de prévention », doit être associée à d'autres mesures, comme le dépistage ou la vaccination contre le papillomavirus et à des actions de prévention et d'éducation à la vie affective et sexuelle. Pour Sylvie Magne du SNICS-FSU « elle doit être accompagnée de moyens infirmiers supplémentaires afin de le réaliser et permettre aussi la prévention individuelle lors des consultations infirmières à la demande des élèves ». L'éducation à la sexualité pourtant dans la loi depuis 2001 n'est que peu

mise en œuvre en réalité. Lorsqu'elle l'est, ce n'est que pour une petite fraction d'élèves et jamais sur l'ensemble de leur scolarité.

Dans une circulaire publiée le 30 septembre, le Ministre en redonnait l'objectif : « L'éducation à la sexualité contribue à une meilleure connaissance et à un meilleur respect de soi et des autres, à la prévention des violences sexistes et sexuelles, et à la promotion de l'égalité ». Reste à former les personnels. ♦

M.-R. R.-M.

Protection sociale complémentaire

Les organisations syndicales CFDT, CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA ont adressé un courrier à Stanislas Guérini, ministre de la transformation et de la Fonction publique, le 4 janvier 2023 afin de lui faire part de leur inquiétude concernant le peu d'avancée sur le dossier de la protection sociale complémentaire. Elles souhaitent aboutir à une couverture de prévoyance de l'ensemble des agent-es de l'État comprenant un renforcement des droits statutaires pour les fonctionnaires et réglementaires pour les contractuel-les. L'accord signé par toutes les organisations en janvier a fixé un panier de prestations supérieur au minimum prévu par le code de la sécurité sociale. La couverture de la prévoyance est encore en négociation. La FSU revendique le renforcement des droits statutaires et le re-couplage de la prévoyance avec la santé afin d'éviter une augmentation des coûts pour les agent-es.

Pénurie de médicaments, ça s'aggrave !

En janvier, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) recensait sur son site Internet près de 320 médicaments d'intérêt thérapeutique majeur en forte tension. Depuis quelques mois, les tensions sur tous les produits se sont aggravées, notamment pour les médicaments pédiatriques comme le paracétamol et l'amoxicilline. La délocalisation ces dernières décennies de la fabrication des principes actifs, qui rend les industriels dépendants de fournisseurs étrangers, a renforcé la fragilité de cette chaîne. Or, 80 % des principes actifs utilisés en Europe sont fabriqués hors du continent, principalement en Chine, et 40 % des médicaments vendus sont produits en dehors de l'Union.

Pièces rouges

La France se prépare à faire disparaître les pièces de un et deux centimes d'euros. Préconisée par le Comité action publique en 2018 mais toujours en attente de la décision de la Commission européenne, la mesure pourrait avoir deux conséquences. La première, l'arrêt brutal de la fabrication des pièces entrainerait la suppression de plus de vingt emplois et la seconde son impact sur les prix et donc le pouvoir d'achat. « Les commerçant-es seront tentés d'arrondir au-dessus si les pièces disparaissent » alerte l'Indecosa-CGT qui réfute également l'argument écologique avancé par les partisan-es de leur disparition.

Timbre rouge

La Poste revait sa gamme de services postaux de base. Le timbre rouge, utilisé jusqu'à présent pour les courriers urgents, a disparu le 1^{er} janvier. Il est remplacé par la e-lettre rouge, document à numériser sur le site laposte.fr. Le tarif passe de 1,43 € à 1,49 €. Objectif selon la Poste, réduire l'empreinte carbone en supprimant des transports et s'adapter à l'essor du paiement en ligne. Pour les syndicats il s'agit d'une atteinte à la mission de service public, une partie des usager-es étant exclue numériquement. Ils dénoncent les expérimentations de réorganisation des tournées de facteurs et factrices qui visent à réduire le nombre d'agent-es, augmentent la précarité et dégradent le service aux usager-es alors que la Poste enregistre 34,6 milliards d'euros de chiffres d'affaires en 2021.



Justice

La fin des jurys populaires ?

Les cours criminelles départementales (CCD) -constituées uniquement de magistrat-es professionnel-les- se substituent progressivement aux Cours d'assises avec jurys populaires, depuis le 1^{er} janvier 2023, pour juger des crimes passibles d'une peine de vingt ans de prison au maximum. Face au manque de moyens de la Justice, le gouvernement cherche ainsi à raccourcir les délais d'audience et à réaliser des économies. Cependant, cette loi porte atteinte aux principes issus de la Révolution française, la justice criminelle étant rendue « au nom du peuple » par des jurys populaires.

Dans une tribune publiée dans le Monde en novembre, 850 professionnel-les du droit considèrent que « l'effacement programmé du jury populaire de cour d'assises porte atteinte à la liberté, l'humanité et la



La justice criminelle était rendue « au nom du peuple » par des jurys populaires.

citoyenneté ». Les CCD pourraient être amenées à connaître près des 3/5èmes des affaires précédemment jugées en Cour d'assises en 1ère instance, et le nombre de juré-es populaires réduit de moitié. S'agissant des viols, ils ne seront plus soumis à la Cours

d'assises, sauf s'ils ont entraîné la mort de la victime ou si des actes de barbarie ont été commis, avec le risque d'une invisibilisation de cette catégorie de crimes, alors qu'ils représentaient près de la moitié des affaires jugées jusqu'à présent aux Assises. ♦

Christophe Nouhaud

Inflation

Les villes face à la facture énergétique

Face à la flambée des prix de l'énergie, l'État a mis en place pour 2023 des mesures pour aider les collectivités comme la baisse des taxes locales, l'engagement des fournisseurs à travers une charte et un prix de référence. Mais les communes françaises n'ont pas attendu l'État pour prendre des décisions d'économie d'énergie, croulant sous une facture énergétique globale parfois multipliée par deux. L'éclairage public est l'une des sources d'économie; elle se décline soit dans l'extinction de

l'éclairage de nombreux monuments dans les grandes villes sur une partie de la nuit comme à Marseille, où seule Notre-Dame-de-la-Garde fait exception. Ces mesures de rationnement s'accompagnent aussi du remplacement des ampoules de l'éclairage public par du LED. Autre foyer d'économie, le chauffage des bâtiments publics ; selon l'Agence de la transition écologique (Ademe) baisser son chauffage de seulement un degré correspond à 7 % d'économie d'éner-

gie. Parmi les équipements municipaux particulièrement énergivores, les piscines sont souvent considérées comme un poste de dépenses important. Certaines municipalités ont décidé de les fermer, d'autres de réduire la température de l'eau de 28° à 26°.

Les villes réclament, pour les plus grandes d'entre elles, un bouclier tarifaire, à l'instar du dispositif qui aide aujourd'hui les ménages les plus précaires de la flambée de l'énergie. ♦

Arnaud Malaisé

Privé-es de bus en Île-de-France ?

L'ouverture à la concurrence programmée d'une partie des transports en commun a été remise au premier plan suite à la lettre ouverte de 250 élu-es à la Première ministre lui demandant de « surseoir au processus de privatisation pour l'ensemble des transports d'Île-de-France ». La présidente de Région, Valérie Pécresse, a en effet la volonté de privatiser dès 2025 le réseau de bus de la RATP, dont l'État est l'unique actionnaire. Nullement contrainte de prendre cette décision, au contraire de certains réseaux ferrés, la Région envisage de découper le réseau actuel de bus et de l'ouvrir à la concurrence du secteur privé. Avec de lourdes conséquences sur sa qualité comme sur les personnels. Près de 15 000 machinistes, sans compter tous les autres emplois induits, sont susceptibles d'être transférés avec un contrat de droit privé et probablement une ré-



La présidente de Région, Valérie Pécresse, a la volonté de privatiser dès 2025 le réseau de bus de la RATP.

munération en baisse et des conditions de travail dégradées, la recherche du profit et donc la baisse des coûts étant la boussole des entreprises à qui pourraient être attribuées une partie de ces secteurs. Cette privatisation obligerait également la région à « investir » 5 milliards d'euros, au dépend du développement et

de l'amélioration du réseau, pour racheter à la RATP ses véhicules et équipements. Tout cela conduirait à une dégradation supplémentaire de la qualité de l'offre de transports déjà bien mise à mal. Le collectif « Stop galère », auquel participe la FSU, exige l'abandon de cette privatisation, et une amélioration globale des transports collectifs franciliens. ♦ Arnaud Malaisé

Jour de carence

Le gouvernement a décidé de rétablir, depuis le 1^{er} février 2023, le jour de carence pour les personnes placées en arrêt maladie pour Covid par leur médecin. Cela touche donc tous et toutes les assurés-es se trouvant dans l'impossibilité de continuer à travailler, y compris à distance, en cas de contamination par la covid-19. La FSU rappelle qu'elle s'est toujours opposée au jour de carence qui pénalise financièrement des agent-es rencontrant des problèmes de santé. Ce jour de carence, en plus d'être injuste, est inefficace et néfaste. En ce qui concerne l'épidémie de Covid, ce jour de carence pourrait inciter des personnels à poursuivre leur activité au risque de contaminer d'autres personnes. Cette décision est inconsciente et inacceptable. C'est prendre le risque d'un regain de l'épidémie. La FSU revendique l'abrogation du jour de carence.

Où iront les 2,2 milliards de bénéfice ?

La SNCF devrait confirmer fin février, un bénéfice net de 2,2 milliards pour 2022.

Ces résultats, en hausse de 10 % par rapport à 2019 et dépassant les 1,5 milliard d'euros record de 2017, s'expliquent notamment par les résultats de la branche Voyageurs durant l'été, avec près de 23 millions de billets longue distance vendus. Pourtant, une grande partie de ce bénéfice, fruit des efforts consentis par les cheminot-es,

ne se répercutera ni sur leurs salaires ni d'ailleurs sur le prix des billets, mais sera reversé à SNCF Réseau.

Pour le justifier, la direction rappelle que contrairement à d'autres pays, ce ne sont pas des subventions publiques qui permettent l'entretien du réseau et sa modernisation. Si l'État investit, c'est à la hauteur de 2,8 milliards d'euros par an sur dix ans contre 190 milliards d'euros sur la période 2022-

2031 en Italie. La plupart des fonds proviennent alors de la commercialisation de l'accès au réseau par un système de péage d'environ 15 euros du km parcouru par un TGV auxquels s'ajoutent, depuis 2018, 60 % des bénéfices de la société. Le manque d'anticipation de la direction de la SNCF sur la période post pandémie a dégradé encore les conditions de travail des cheminot-es, notamment du fait de leur sous

effectifs dans tous les services au regard de la hauteur de la reprise de l'activité. Confortant les salarié-es sur la légitimité de leurs revendications d'augmentation salariale, d'amélioration de leurs conditions de travail et d'embauche de nouveaux personnels, les bons chiffres enregistrés en 2022 n'apaiseront les tensions au sein du groupe ferroviaire que s'ils sont mieux redistribués. ♦

Valérie Soumaille

DEPP

L'Europe de l'Éducation en chiffres

La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) a publié en décembre son rapport sur *L'Europe de l'Éducation en chiffres*. Constitué d'indicateurs et d'analyses il permet de situer la France par rapport à ses voisins européens. Il souligne notamment son retard sur le niveau salarial et sur le taux d'encadrement.

La DEPP met en avant les comparaisons internationales qui ont permis de révéler que les enseignant-es ont un salaire inférieur à leurs collègues européens. Ainsi, si les salaires des débutant-es ont augmenté depuis 2014 dans la plupart des pays d'Europe avec une hausse allant de 15 à 30 %, la France a plafonné cette hausse à moins de 3 % alors qu'avec 900 heures de classe en par an en primaire et 720 au collège, les enseignant-es français-es effectuent



La moyenne par classe est de 19 élèves en élémentaire et 21 au collège dans l'Union européenne.

respectivement 160 et 61 heures de plus que leurs collègues des pays voisins. Les milieux de carrière perçoivent un salaire inférieur de 20 % à la moyenne européenne et trois fois moins élevé que celui des enseignant-es allemand-es. Les enquêtes montrent qu'un quart des moins de trente ans sont insatisfait-es de leur salaire.

Concernant le taux d'encadrement, alors que la moyenne

par classe est de 19 élèves en élémentaire et 21 au collège dans l'Union européenne, ils sont 22 par classe en élémentaire et 26 en collège en France. Le ministre considérait ce rapport comme une base précieuse pour les décisions nationales. Ses propositions lors des négociations salariales n'annoncent pas d'inversion des constats du rapport de la DEPP. Elles ont été rejetées par la FSU. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Extrême droite Le conseil d'État casse une sanction jugée trop légère

Reconnu coupable de violences contre des étudiant-es de l'université de Montpellier lors d'une expédition punitive menée par un commando d'extrême droite, un professeur d'abord révoqué par les instances disciplinaires de l'enseignement supérieur avait vu sa sanction réduite à une interdiction d'exercer pendant 4 ans par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) saisi en appel. En toute logique, cet enseignant aurait pu reprendre son poste en mars 2023. Mais le Conseil d'État a annulé cette sanction, la jugeant insuffisante.

Voie professionnelle

Premières victoires

Après le report de sa généralisation dès la prochaine rentrée, les personnels des lycées professionnels ont, par leur mobilisation, obligé le gouvernement à un nouveau recul sur son projet de réforme. Un recul conséquent sur la mesure phare du projet, la hausse de 50 % des volumes de stages en entreprises. Cette mesure emblématique portée par le président Macron aurait privé toute une partie des élèves des classes populaires de pans entiers de l'enseignement général.

Toutefois le projet de réforme reste sur les tablettes de la secrétaire d'État Carole Grandjean qui vient de formuler 14 nouvelles mesures pour le lycée professionnel. Parmi celles-ci, toujours les stages en entreprises qui pourraient être modulés dans leur rythme et leur durée selon les établissements et les élèves. Ou encore la volonté de s'affranchir de l'acquisition d'un diplôme, et par la suite des grilles salariales afférentes dans les conventions collectives, au

profit de « blocs de compétences ». Mais aussi l'obsession pour le développement de l'apprentissage dans une vision libérale de la formation et au profit des entreprises bénéficiant ainsi d'une main d'œuvre quasi gratuite. La réintroduction d'une année supplémentaire ne se ferait également qu'après l'obtention du bac pro et non durant le parcours menant à ce diplôme, ce qui serait pourtant indispensable pour une réelle insertion professionnelle ou une

poursuite d'études. Ces nouvelles annonces dessinent donc toujours une réforme extrêmement dangereuse pour la voie professionnelle et sacrifiant l'avenir d'une partie de la jeunesse. Pour la FSU et ses syndicats, le gouvernement doit engager au plus vite une toute autre concertation pour une voie professionnelle ambitieuse et émancipatrice pour les élèves avec des personnels enfin reconnus et respectés. ♦

Arnaud Malaisé

Salaires

Ouverture de concertations

Le ministre de la Transformation de la Fonction publique, Stanislas Guérini, a annoncé l'ouverture de concertations sur les salaires et les carrières dans la Fonction publique.

Loin de satisfaire à la demande portée par l'ensemble des organisations syndicales d'une revalorisation qui aille au-delà du rattrapage du gel du point d'indice pendant près de 10 ans et d'une inflation record, le gouvernement renoue avec de vieilles recettes de dérégulation du système de rémunération, de développement de l'indemnitaire et le retour de sa « modulation au résultat »...

Le ministre de l'éducation vient ainsi, dans le cadre du « Pacte » de promettre une augmentation... en cas d'un travail supplémentaire de 72 heures dans l'année, dans une logique sarkozienne du « travailler plus pour gagner plus », alors que les enquêtes ministérielles elles-mêmes montrent que les enseignant-es travaillent déjà en moyenne 43 heures par semaine. Emmanuel Macron avait promis pendant sa campagne une augmentation de 10 % pour



Le ministre de l'Éducation vient de promettre une augmentation... en cas d'un travail supplémentaire de 72 heures dans l'année.

tous les personnels en janvier 2023. Il s'agit de conditionner l'octroi de primes à des tâches supplémentaires : remplacements à l'interne, intervention des PE en Sixième, préparation à l'insertion

pro, participation aux projets promus par l'institution. Le ministère n'exclut pas d'utiliser le Pacte pour toucher au statut : soit pour rendre certaines missions obligatoires, soit en rendant le Pacte obligatoire pour les entrant-es afin de modifier le statut à moyen terme.

Rien sur la revalorisation du point d'indice

Aucune perspective de discussions sur la revalorisation du point d'indice n'a été donnée par le ministre. Emblématique de la situation faite aux métiers et carrières de la Fonction publique par le gouvernement, celle des AESH déjà précarisé-es et mal payé-es se trouve singulièrement dégradée.

La FSU porte l'exigence de

Contrôle des pratiques

Le MEN a publié le 12 janvier 4 notes de service dont l'objectif caché est de renforcer le contrôle des pratiques enseignantes avec un resserrement sur les « fondamentaux » et un pilotage par les évaluations qui sont élargies au CM1 et la Quatrième.

Au CM1-CM2, quotidiennement, les élèves devront pratiquer deux heures de lecture et d'écriture, faire une dictée, lire à voix haute, calculer mentalement en étant chronométrés.

En maternelle, l'ambition se restreint avec l'objectif de préparer les élèves aux évaluations standardisées de CP. Ces injonctions seront évaluées par le conseil académique des savoirs fondamentaux. L'instauration d'une heure de soutien en Sixième par des professeur-es des écoles témoigne de la continuité voire de l'accentuation de la politique menée par J.-M. Blanquer.

mesures générales immédiates, comme la revalorisation du point d'indice, l'indexation de sa valeur sur les prix et des mesures de revalorisation uniforme de la grille indiciaire, la requalification des emplois et métiers les moins reconnus, très souvent les plus féminisés, et l'amélioration des déroulements de carrière, notamment en supprimant les barrages à l'avancement qui n'ont pas de justification sinon que l'austérité budgétaire.

La FSU revendique une augmentation de salaire pour toutes et tous sans contreparties et exige l'abandon du Pacte. ♦

Sandrine Charrier

Un conseil académique des savoirs fondamentaux

Les conseils académiques des savoirs fondamentaux viennent d'être créés. Définis dans la note de service du 10 janvier, présidés par le recteur ou la rectrice, ils seront l'outil de « pilotage » de la politique académique : droit de regard sur les formations, diffusion des bonnes pratiques, préconisation d'outils, supports et démarches, observations en classe par des personnels d'inspection... Ou comment transformer des enseignant-es concepteurs et conceptrices en exécutant-es. De plus ce conseil ne prévoit aucune place aux étu-es du personnel.

C'est pourtant la diversité des pratiques et des méthodes pédagogiques qui permet aux élèves d'entrer dans les apprentissages. La FSU réaffirme que le choix des méthodes et des pratiques relève de la liberté pédagogique des professeur-es.

Port de l'uniforme

Une nouvelle proposition de loi pour le port de l'uniforme, laquelle, selon les dépositaires LR de ce projet poursuit quatre objectifs : renforcer le sentiment d'appartenance, « évacuer définitivement la question du port de signes ostensibles », le respect de l'autorité et empêcher la course aux marques de vêtements et le racket. Examinée le 14 décembre par la Commission des affaires culturelles et de l'Éducation (Assemblée nationale) et rejetée. Pour le SNUipp-FSU, « L'uniforme ne réglera pas les inégalités sociales. Cette mesure vantée par l'extrême droite permet de masquer certaines réalités, notamment celle d'un manque de moyens accordés à l'école et aux familles pauvres. »

Menaces sur le droit de grève ?

Le droit de grève reste un acquis toujours menacé lorsque les salariés exercent effectivement comme dans l'actuel mouvement de lutte contre la « réforme » des retraites. Dernier exemple en date, des sénateurs LR envisagent une proposition de loi visant à interdire la grève dans les transports... « *Les jours d'affluence fériés et lors des départs et retours de vacances* ». Il fallait y penser. Pourquoi ne pas cantonner dans les écoles le droit de grève pendant les vacances scolaires ? Face à cette nouvelle offensive, la réponse du ministre des transports, Clément Beaune, paraît ambiguë. D'un côté il constate l'échec du service minimum instauré par Nicolas Sarkozy en 2007 — « *c'est un slogan, en réalité* » — et il rappelle que le droit de grève est un droit constitutionnel, mais il invite les syndicats à « *la responsabilité pour le samedi 11 février* »... Comprenez qui pourra.

Carte scolaire

Austérité pour les recrutements

Le gouvernement a fait le choix de l'austérité pour la dotation d'emplois du budget 2023 de l'éducation. Sa déclinaison concrète sur le terrain traduit crûment ce choix.

Dans le primaire, 801 postes sont supprimés, un nombre atténué par la hausse croissante d'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement, entraînant son lot de fermetures de classes et empêchant toute création de postes d'enseignants spécialisés comme de remplaçants. Dans le second degré, 481 emplois sont supprimés, alors que les effectifs sont toujours en pleine expansion dans les lycées, empêchant de répondre aux dédoublements de classe pour travailler en petits groupes et à la nécessité de stabiliser les options. Enfin, les infirmières et les assistantes sociales ne bénéficieront d'aucune création de postes alors



Dans le primaire, 801 postes sont supprimés.

que les inégalités sociales et de santé s'accroissent.

La démographie actuelle aurait pu permettre de répondre enfin à une partie de ces exigences dont le service public d'éducation a besoin pour réduire les inégalités scolaires.

C'est un tout autre choix budgétaire qui est fait, celui d'une gestion froide et sans ambitions à l'aide d'une calculatrice. Un choix fortement contesté par les mobilisations en cours sur la carte scolaire dans les écoles ou la dotation horaire dans les collèges et lycées. ♦

Arnaud Malaisé

AESH

Un métier à reconnaître

Les 130 000 accompagnant-es d'élèves en situation de handicap (AESH) ont été, ces dernières semaines, au centre de débats à l'Assemblée nationale et au Sénat.

À la place de la proposition de loi de la NUPES créant un corps d'AESH, balayée par la majorité présidentielle, le Sénat a adopté le 8 décembre une proposition de loi déjà adoptée en janvier 2021 à l'Assemblée nationale, permettant de recruter en CDI, à l'issue d'un seul CDD, les AESH

ayant exercé trois ans au lieu de 6 actuellement. Cette mesure — souvent présentée à tort comme une titularisation — ne reconnaît pas la valeur professionnelle des AESH, ne résout pas l'absence d'attractivité de leur métier et les laisse dans la même situation de précarité. Dans une pétition unitaire, la revendication d'un corps de fonctionnaire de catégorie B pour reconnaître le métier d'AESH est ainsi rappelée tout comme l'est l'exigence de l'augmentation des salaires, la

garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24 heures, l'abandon de la mutualisation des moyens, une formation initiale et continue qualifiante et le recrutement des AESH qui manquent pour répondre à tous les besoins. Si le gouvernement reste sourd à leurs attentes légitimes, les AESH ont annoncé qu'elles et ils s'engageraient dans la mobilisation et la grève. ♦

Valérie Sourmaille

Collège

Une réforme dans le flou

Accumulation de communiqués de presse, de notes de service et d'annonces dans la presse, le projet présidentiel d'une nouvelle réforme du collège se dessine malgré le flou qui entoure son organisation et alors même que les équipes pédagogiques tentent de préparer la rentrée 2023. Suppression d'une heure de technologie en Sixième pour financer une heure de soutien en français ou en mathématiques pouvant être assurée par des professeur-es des écoles, annonce d'une demi-journée hebdomadaire « métiers » en Cinquième, d'une éducation financière et d'un parcours Droit, certification numérique PIX dès la Sixième, certification de mathématiques en Troisième...

La mise en place de l'heure de soutien en français ou en maths en Sixième constituerait une externalisation des difficultés scolaires. Des groupes de niveau interclasses dont le financement repose sur la suppression de l'heure de technologie seraient envisagés. La FSU demande le maintien de cet enseignement et les



Une offre d'enseignement affaiblie

moyens qui vont avec. On peut douter de la disponibilité des PE –déjà en charge de leur classe– pour intervenir au collège. En outre, leur participation serait inscrite dans les mesures du « pacte », destiné à rémunérer davantage les enseignant-es qui s'engageraient dans de nouvelles tâches. Collectif de travail de la classe

et séquences d'enseignement éclatés, intervenant-es supplémentaires, absence de concertation voilà qui va simplifier le passage au collège !

Injonctions sur les savoirs fondamentaux

Le ministre s'appuie en outre sur les évaluations nationales de Sixième pour importer au collège les injonctions sur les savoirs dits « fondamentaux », une approche dogmatique qui est déjà contestée dans le premier degré et qui attaquera au collège la cohérence des savoirs disciplinaires.

La FSU appelle les personnels à ne pas s'engager dans un dispositif qui dégrade les conditions de travail, fragilise le statut, affaiblit l'offre d'enseignement et recentre l'accompagnement sur le « lire, écrire, compter » au détriment d'une culture commune diversifiée et émancipatrice. ◆

Sandrine Charrier

Parcoursup : le calendrier de l'angoisse

Parcoursup est au centre de l'attention des élèves de Terminale depuis les saisies des vœux jusqu'aux résultats alors que dans le même temps vont se dérouler à partir du 20 mars les épreuves de spécialité pour le bac. Entre le 18 janvier et le 9 mars, les candidats à l'enseignement supérieur devront avoir enregistré toutes les formations qui les intéressent. Même s'il est encore possible jusqu'au 6 avril de compléter les dossiers, rédiger des avis motivés ou bien de supprimer certains choix, tout ajout de formation est impossible.

Si la publication des critères de classement, pondérations à l'appui, pour chaque formation peut apparaître comme un progrès, comment ne pas percevoir les effets pervers du dispositif quand, dès le mois de janvier les élèves ont les yeux rivés sur leurs écrans, mesurant au gré de leurs notes de contrôle continu, la conformité de leurs résultats aux attendus conçus comme des indicateurs de performance ? Libérer les élèves des aspects les plus angoissants de cette procédure permettrait de recentrer leur intérêt et leur implication en classe. Le rapport 2023 du comité éthique et scientifique de Parcoursup reconnaît que la procédure doit être améliorée et formule 18 propositions pour gagner en transparence et en rapidité, mais ne répond pas à la préoccupation majeure, celle de la sélection généralisée et du manque de places dans le Supérieur.

Le syndicat enseignant palestinien contre les démolitions

Les confiscations de terres et les démolitions de maisons palestiniennes sont une pratique courante et un instrument du processus d'appropriation des territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967.

Fin 2022, le syndicat enseignant palestinien GUPT alertait sur la démolition de plusieurs écoles dans la région d'Hébron en Cisjordanie et l'expulsion d'un millier de bédouins palestiniens pour faire la place à un champ de tir de l'armée.

Ces destructions constituent un crime de guerre de plus qui bafoue la 4^e convention de Genève sur la protection des populations civiles, ce dans un climat d'impunité totale pour Israël. Depuis quelques semaines des manifestations importantes ont lieu en Israël pour dénoncer la politique anti démocratique du gouvernement Netanyahu.

En octobre 2022, la revue *La Pensée*, l'Institut d'Histoire sociale de la CGT (IHS-CGT) et l'Institut de recherches de la FSU (IR.FSU) ont organisé une journée d'études sur les évolutions des pratiques syndicales face aux mutations du capitalisme.

Le dossier du numéro 412 de *La Pensée* publie les interventions de cette journée d'études

- **Jérôme BEAUVISAGE :**
Du syndicalisme d'atelier au syndicalisme de classe
- **Maryse DUMAS :**
Démarchandiser le travail pour contrecarrer le capital
- **Pierre-Henri LAB :**
Activités syndicales et salariés de la sous-traitance
- **Paul DEVIN :**
Le syndicalisme face à la précarisation dans la fonction publique
- **Erwan LEHOUX :**
Transformations néolibérales de l'école : quel syndicalisme ?
- **Bertrand GEAY :**
Luttes des enseignants-chercheurs et leurs contradictions



Ecole privée, la fracture sociale



Dossier réalisé par :
Sandrine Charrier, Claire Guéville, Matthieu
Leiritz, Arnaud Malaisé, Marie-Rose Rodríguez-
Martins, Alain Senée, Valérie Soumaille

**Dans une société où les inégalités
progressent, l'enseignement privé
accentue la fracture sociale**

Il y a plus de 60 ans, à l'initiative du Comité national d'action laïque (Cnal) une pétition contre le financement public des écoles privées instauré par la loi Debré rassemblait presque 11 millions de signataires. Ce temps de la revendication d'un « service public, unifié et laïque » serait-il révolu ? Perdu avec l'échec de la loi Savary en 1984 et balayé par une société qui a érigé la liberté de choix comme un principe structurant du système éducatif. Aujourd'hui, un ministre de l'Éducation nationale peut assumer publiquement la scolarisation de ses

enfants en établissement privé sans écorner son image.

« Faire le choix de l'enseignement privé sous contrat n'est pas révélateur d'un échec pour l'enseignement public. Cela relève parfois de choix légitimes, comme dans les cas de harcèlement ou de convictions religieuses. » Voilà comment Pap Ndiaye justifiait le 5 janvier dernier sur BFM le choix de l'École alsacienne pour ses enfants, tout en consacrant officiellement le dualisme scolaire !

En termes d'allocations de moyens, on assiste même à un renversement des priorités. La Région Île-de-

France finance cette année l'ouverture d'établissements hors contrat pour la formation professionnelle, regroupés dans l'association des écoles de production, quand dans le même temps, elle annonce la fermeture de six lycées professionnels publics. On découvre dans un article du *Monde* du 23 janvier dernier que les lycées privés parisiens disposent de plus d'heures d'enseignement que leurs homologues du public, bénéficiant ainsi d'un sérieux avantage dans la concurrence toujours plus forte entre les établissements scolaires.

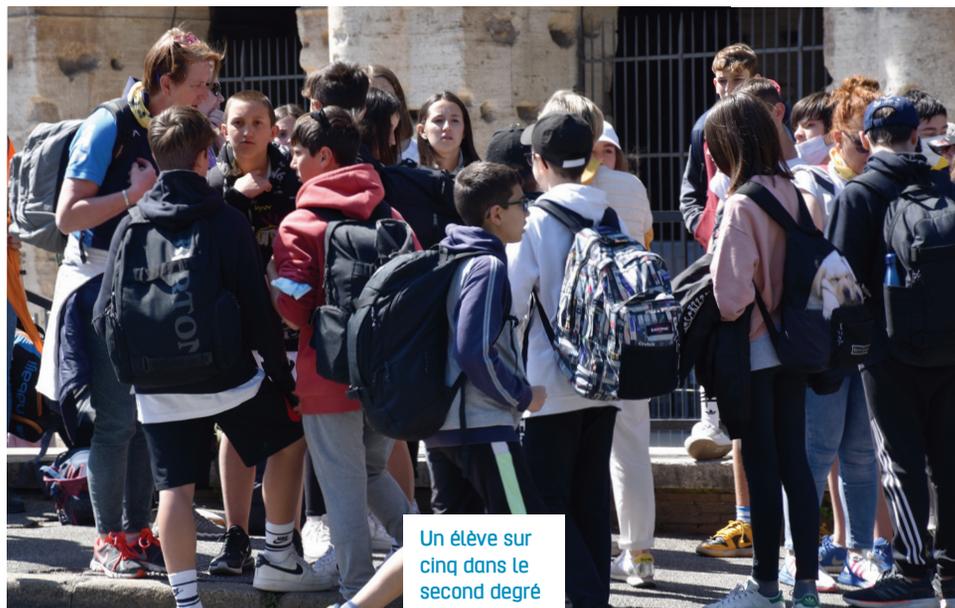
Dans le marché concurrentiel de la formation et de l'éducation, les principes de laïcité et de neutralité scolaire sont visiblement devenus accessoires pour des femmes et des hommes politiques.

Pourquoi, par ailleurs, invoquer sans modération les valeurs de la République au nom de la lutte contre un séparatisme qui menacerait la nation, alors que leurs choix en faveur de l'école privée y participent grandement ?

Ce dossier tente de dresser un état des lieux de la situation, inscrivant le développement de l'école privée en France, de la maternelle à l'université, dans l'histoire et dans un cadre institutionnel, pointant les risques de la privatisation généralisée comme en Suède, pour terminer avec les constats et les analyses de Bruno Poucet, historien de l'Éducation et professeur en sciences de l'Éducation.

« En instituant l'École laïque, la République n'a pas fait œuvre de parti, elle a fait acte de Nation », affirmait Ferdinand Buisson au début du XX^e siècle. C'est dans cet esprit que la FSU veut réamorcer la réflexion.

Le poids important de l'enseignement privé en France



Un élève sur cinq dans le second degré fréquente un établissement privé.

La France fait partie des pays européens dans lequel l'enseignement privé est le plus présent. Un élève sur sept dans le premier degré fréquente un établissement privé, un sur cinq dans l'enseignement secondaire. Au total ce sont environ 2 200 000 élèves qui fréquentent les 12 500 établissements privés du pays, soit 17 % de la totalité des effectifs d'élèves scolarisés. Seuls 85 000 élèves sont scolarisés dans l'enseignement privé hors contrat avec près de 2 000 établissements, soit dix fois plus qu'en 2012 (58 000 élèves à cette date). C'est un chiffre dont l'augmentation serait liée aux restrictions qui s'appliquent à l'enseignement fait en famille depuis la loi de 2021 « confortant le respect des principes de la République ».

La liberté d'enseignement a été tardivement reconnue sous la V^e République par une décision du Conseil constitutionnel qui l'érige en principe fondamental des lois de la République en 1977, celle-ci n'étant pas explicitement mentionnée dans la Constitution de 1958. L'actuel Code de l'éducation affirme clairement la place des établissements privés : « *L'État proclame et respecte la liberté de l'en-*

seignement et en garantit l'exercice aux établissements privés régulièrement ouverts ». Ces dernières années, on assiste à un double mouvement législatif, celui du contrôle avec la loi Gatel de 2018 sur les établissements hors contrat, et celui de l'incitation au développement avec la loi dite « *École de la Confiance* » de 2019, qui en instituant la scolarité obligatoire à 3 ans en métropole, étend encore le financement public aux écoles sous contrat. Cela se fait au détriment des écoles maternelles publiques, dont les subsides n'augmentent pas. L'établissement d'enseignement privé n'a pas de personnalité juridique. Il s'agit d'une simple terminologie pédagogique. Il est généralement incarné par une personne physique ou morale de droit privé. La forme associative est le plus souvent privilégiée. Avec Parcoursup et l'exacerbation de la concurrence entre établissements, le ministère encourage l'usage des statistiques de réussite aux examens par la presse et la publication de « palmarès » des établissements. À ce jeu dont les règles sont faussées, seul le privé sort gagnant. Aujourd'hui, les partis de droite et

Le bond du privé dans l'enseignement supérieur

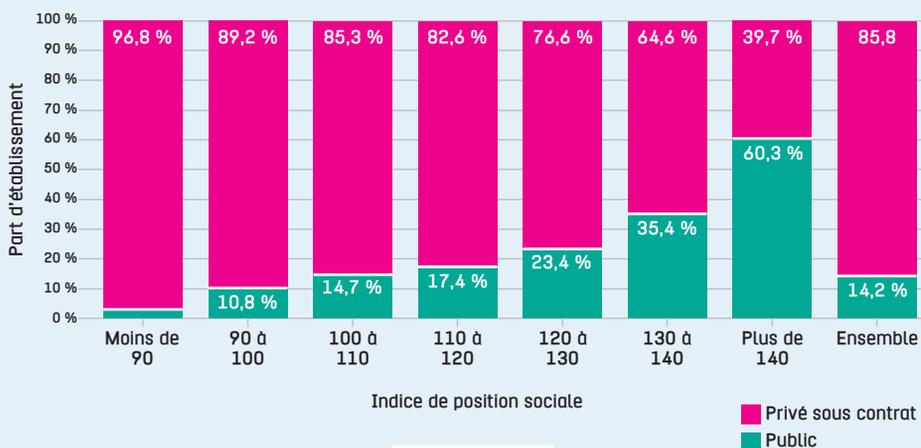
Les syndicats étudiants s'opposent à la progression du privé dans l'enseignement supérieur. Pourtant, depuis plusieurs années, les jeunes se dirigent vers celui-ci à défaut de solution, le nombre de places dans le public étant insuffisant. La plateforme d'orientation post bac Parcoursup est conçue pour valoriser, de fait, le privé. Comment s'étonner alors que le privé connaisse un développement continu ? Le privé accueille aujourd'hui 25 % des étudiant-es du supérieur.

Certains *cursus* universitaires du public voient leur fréquentation baisser (-3,1 % en 2021-2022 sur les académies de Toulouse et Nancy-Metz), les bachelors de technologie (BUT) chutent, les étudiant-es leur préférant l'apprentissage proposé à 77 % par le privé. Les effectifs de l'apprentissage ont bondi de 43,2 % en un an. En 2023 sur Parcoursup le nombre de places en apprentissage s'élève à 164 770 dont 80 % dans le privé, soit 2 points de plus qu'en 2022 pour un nombre légèrement inférieur d'apprenti-es.

d'extrême droite défendent le libre choix des familles, s'opposant au développement de l'école publique et à toutes les lois en faveur de la démocratisation scolaire et en faisant la promotion du hors contrat. La proposition du « chèque éducation » est d'ailleurs largement relayée par certaines associations réputées proches de l'extrême-droite, dont la Fondation pour l'école, présidée par Anne Coffinier. La structure que celle-ci préside, reconnue d'utilité publique, finance ainsi de nombreux établissements, dont certains liés à des courants catholiques traditionalistes et intégristes. Elle a également longtemps subventionné les écoles du réseau Espérance banlieue, « écoles de l'endoctrinement » comme le définit Paul Devin, président de l'Institut de recherche de la FSU. 💧

Le privé, un agent du séparatisme social

L'indice de position sociale en France



En France, plus l'indice de position sociale des établissements scolaires augmente, plus la part du privé s'accroît, et c'est encore plus net dans les collèges que dans les écoles.

L'indice de position sociale (IPS) est un indicateur construit par la DEPP (Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance), le service statistique du ministère de l'Éducation nationale. Il établit l'impact des professions des parents, des habitudes éducatives et culturelles et des conditions de vie sur la scolarité de leurs enfants. La valeur de l'IPS est d'autant plus élevée que la catégorie socio-professionnelle est considérée comme favorable à la réussite scolaire de l'élève.

Ces données, publiées sur la requête du tribunal administratif de Paris, mettent en évidence une plus forte concentration d'élèves favorisés dans les lycées, collèges et écoles privées sous contrat. Pour l'année 2021-2022, parmi les 200 collèges

aux IPS les plus hauts, 75 % sont des établissements privés. Inversement, sur les 200 collèges ayant les IPS les plus bas, 98 % sont publics. Seuls 5 des 50 lycées professionnels aux IPS les plus élevés sont publics. Dans les départements ultra-marins, les écarts sont les plus spectaculaires. En Guyane, l'IPS moyen est de 75 dans le public contre 107 dans le privé, pour une moyenne nationale de 102,7.

De plus, en trente ans, les écarts se sont accentués. La proportion d'élèves très favorisés en Sixième est de 20 points supérieure dans le privé par rapport au public ; cet écart était de 11 points en 1989. 💧

Éducation prioritaire : dans le privé aussi ?

La création des Contrats locaux d'accompagnement (CLA), permet au réseau privé de bénéficier de moyens supplémentaires (600 000 euros au budget 2023), de renforcer sa légitimité en participant à la politique de l'éducation prioritaire tout en continuant de choisir les élèves qu'il scolarise. Il est pour le moins paradoxal de verser de l'argent public à des établissements privés, dans l'objectif de réduire des inégalités que l'existence même de ces établissements contribue à renforcer.

Dans cette configuration, la carte de l'éducation prioritaire ne peut intégrer les établissements privés mais au contraire doit être étendue sur la base de critères sociaux, transparents et nationaux, afin de fortifier les écoles, collèges et lycées publics aujourd'hui fragilisés par des politiques gouvernementales tentées de les abandonner au profit du privé.

Deux siècles d'affrontements

L'histoire des rapports entre l'État et l'enseignement privé est, depuis la Révolution française, intimement liée à celle de la lutte entre parti de l'Ordre et Parti du mouvement, c'est à dire entre forces politiques se revendiquant de 1789 et celles qui y résistent, entre partisans de la République démocratique et nostalgiques de l'Ancien régime.

À travers l'École, il s'agit d'une bataille culturelle qui oppose deux France, d'où son apreté. Si la Révolution n'eut pas le temps, et Napoléon pas la volonté de construire une école publique et laïque, le XIX^e siècle a vu s'affronter les tenants d'une société dominée par l'Église –d'où la loi Falloux qui lui donne le contrôle des maîtres d'école– et ceux d'une société profane tournée vers le progrès via la science, d'où les lois Ferry et l'interdiction d'enseigner faite en 1904 aux congrégations religieuses (sauf dans les colonies), dans le cadre de la séparation de l'Église et de l'État. Dans la seconde moitié du XX^e siècle, la question sociale s'impose comme ligne de partage entre Gauche et Droite, plaçant au second plan la querelle scolaire. Ceci explique l'impuissance du camp laïque à s'opposer aux avantages financiers concédés à l'enseignement privé (lois Marie de 1951 et Debré de 1959). Dans une société des années 1970 minée par l'angoisse du chômage, l'école privée devient une garantie de recours en cas d'échec de l'école publique, au-delà des querelles partisans, entraînant l'échec du plan d'unification porté par la Gauche en 1984. Le retour du religieux dans le débat public, l'amplification du séparatisme social d'une partie des classes aisées favorisent aujourd'hui la réouverture du débat sur la légitimité d'un soutien public à une école privée confessionnelle.

L'école privée, un choix de société ?

À 95 % catholique, ce n'est cependant pas, du moins pas uniquement, l'orientation religieuse des établissements qui amène les parents d'élèves à inscrire leurs enfants dans l'enseignement privé.

Il était un temps où ces établissements assuraient aux parents d'élèves certes un enseignement mais surtout une discipline, presque militaire, pour remettre sur les rails les élèves dissipés et peu enclins à l'école. Cette image, reste pour quelques-uns tenace et certains n'hésitent pas à changer leurs enfants de système, passant du public au privé, convaincus qu'un encadrement plus strict viendra à bout de l'élève récalcitrant. Force est de constater que les motivations des familles revêtent aujourd'hui des aspects plus complexes. On est désormais confronté à des compromis entre les décisions relatives au logement et l'accès à des ressources éducatives jugées « attrayantes ». Dans le jeu de la compétition scolaire et du marché éducatif, l'enseignement public est une offre de formation parmi d'autres. Et les autres, ce sont les établissements privés.

Les établissements privés sous contrat sont soumis à des objectifs pédagogiques identiques à ceux du secteur public. Cependant, ils ne sont pas astreints à la même rigueur

dans la mise en place des réformes de l'Éducation nationale. À la rentrée 2013, la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire, généralisée sur tout le territoire l'année d'après, a provoqué une fuite d'élèves vers le privé. Les parents estimaient qu'elle allait perturber le rythme des enfants et manquer d'intérêts pour les plus petits. Il en fut de même, quelques années plus tard, suite aux annonces de la réforme du collège, en 2016.

La scolarisation dans des écoles ou établissements hors contrat ou indépendants reste encore marginale : 85 000 élèves, certains scolarisés dans des institutions confessionnelles radicales, d'autres dans des structures ouvertes vers des pédagogies alternatives –Montessori, Freinet, Steinert-Waldorf, Decroly– écoles d'inspiration écologique, écoles démocratiques..., créées par des parents qui ont, pour une partie d'entre eux, des diplômes de même niveau que les enseignant-es. Depuis la rentrée 2019, la scolarisation obligatoire à 3 ans, a participé à la multiplicité d'établissements proposant une autre façon d'apprendre.

Beaucoup de parents inscrivent leurs enfants dans le privé pour contourner la carte scolaire, notam-

Dans le jeu de la compétition scolaire et du marché éducatif, l'enseignement public est une offre de formation parmi d'autres. Et les autres, ce sont les établissements privés.



Chronologie

- 1806** loi de création de l'Université napoléonienne ;
- 1808** décret définissant le monopole de l'Université sur l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ;
- 1833** loi Guizot, instaurant la possibilité d'existence de l'enseignement primaire privé ;
- 1850** loi Falloux, renforçant la possibilité d'existence de l'enseignement primaire privé et instaurant celle de l'enseignement secondaire ;
- 1904** interdiction de l'enseignement aux congrégations religieuses
- 1951** loi Marie, qui permet de faire bénéficier de bourses d'État les élèves de l'enseignement privé ;
- 1959** loi Debré qui instaure un système de contrats entre l'État et les écoles privées.
- 1984** projet de réforme d'Alain Savary : regroupement des enseignements privés et publics. Suite au mouvement de l'École dite « libre », le projet est retiré
- 1994** échec de la tentative de réformer la loi Falloux en faveur du privé, suite à d'importantes manifestations et à une décision du Conseil constitutionnel réaffirmant le caractère laïque de la République

ment au niveau collège, pour pallier les réalités d'établissements où la violence et l'intolérance sont possibles. La recherche de l'entre soi social est aussi bien souvent un facteur déterminant dans le choix du privé. Une institution comme l'école Alsacienne, est aussi méconnue du grand public que ses élèves et parents d'élèves sont, eux, renommés : artistes, journalistes, politiques, financiers... Cette école cultive depuis plus d'un siècle un entre soi très particulier, mêlant aisance financière – frais de scolarité à 3 000 € par an et de cantine jusqu'à 500 € par semaine – et ouverture culturelle avec une pédagogie et un mode de recrutement qui lui sont propres. Pourtant seules 5 % des familles font le choix exclusif du privé pour tous leurs enfants. Le « zapping » est la règle dans ces aller et retours entre privé et public. 💧

Argent public et enseignement privé

La contribution des collectivités locales au financement de l'école privée est toujours régie par la loi Debré de 1959. En plus de la rémunération des enseignant-es prise en charge par le budget de l'État, elles sont obligées de financer le fonctionnement de l'école privée à même hauteur que l'école publique.

Dans le primaire, depuis la loi Carle, cette obligation s'est encore accrue et le versement du forfait communal s'étend aux écoles privées situées en dehors de la commune de résidence. Enfin, cette obligation comprend dorénavant le financement des écoles maternelles, seule conséquence tangible de l'instruction scolaire à 3 ans issue de la loi Blanquer. Les communes ne peuvent pas contribuer aux dépenses d'investissement de l'école privée au contraire des départements et régions qui ont cette possibilité d'accroître le financement public des collèges et lycées privés avec toutefois la contrainte de ne pas dépasser 10 % du budget total. L'orientation politique de la majorité de la collectivité locale est souvent déterminante dans le recours, ou non, à cette possibilité. Ainsi en Île-de-France, la Région assume totalement de verser cette année 17 millions d'euros dans ce cadre tandis qu'elle supprime pour certains lycées publics, sous prétexte de recherche d'économies, une partie de leur forfait de fonctionnement pour la même somme de 17 millions...

L'importance de la contribution financière des collectivités locales en faveur de l'école privée diffère selon son implantation, très hétérogène sur le territoire. Dans le primaire, la moyenne de 13 % d'élèves scolarisés dans le privé est largement dépassée dans l'académie de Bretagne (39 %) et celle des Pays de la Loire (34 %) dont la Vendée où cette scolarisation dans le privé est majoritaire (50,5 %). Ces mêmes académies dépassent également la moyenne nationale dans le second

degré (21 %) avec respectivement 43 % et 41 %. Deux départements, le Morbihan et la Vendée, ont même plus d'élèves scolarisés dans les collèges et lycées privés que dans le public.

Des communes avec seulement une école privée

Le « choix » entre le privé et le public peut être fortement contraint par l'état du réseau scolaire. Si à peine un peu plus de 1 % des communes ne possèdent pas d'école primaire publique mais uniquement une école primaire privée, cette situation concerne 14 % des communes bretonnes. Dans trois départements français, le Morbihan, l'Île-et-Vilaine et la Vendée, la seule école primaire implantée dans une commune sur cinq est une école privée. 💧

En Île-de-France, la Région verse cette année 17 millions d'euros à l'enseignement privé. Ici, une école privée au sein d'un quartier.



Suède, un système éducatif laminé par le privé



Ne pouvant s'opposer à l'installation d'un établissement privé qu'elles sont obligées de financer, les communes sont démunies pour lutter contre la ségrégation scolaire



© PHOTOFESTIVAL

Considéré comme l'un des plus performants et égalitaires du monde il y a encore trente ans, effondrement du niveau des élèves et creusement des inégalités scolaires caractérisent aujourd'hui le système scolaire suédois.

À la fin des années 1980, l'école suédoise dépend entièrement de l'État. Les établissements sont quasiment tous publics : en 1992, seul-es 1,1 % des écolier-es et collégien-nes et 1,7 % des lycéen-nes sont inscrit-es dans le privé. Désormais, 20 % des jeunes Suédois-es, soit environ 400 000 élèves âgés de 1 à 19 ans, sont inscrit-es dans les 4 000 établissements privés (70 confessionnels) dont 70 % sont détenus par des sociétés anonymes, certaines cotées en bourse.

En 1989, enseignement primaire et secondaire sont passés sous la responsabilité des 290 communes, malgré l'opposition des syndicats enseignants. En 1991, le « chèque éducation », imaginé par l'économiste néolibéral américain Milton Friedman, vient liquider le quasi-monopole de l'enseignement public. Financé par les communes

qui en fixent le montant, il est attribué à chaque élève, quel que soit son établissement, et sert à payer enseignant-es, personnels administratifs et locaux. D'abord de 15 % inférieur dans le privé, il est porté au même niveau que dans le public en 1994 au nom de l'égalité des familles à choisir l'école de leurs enfants quels que soient leurs revenus.

La logique de marché conduit ces

établissements à réduire leurs coûts – en embauchant des professeur-es non qualifié-es avec des salaires inférieurs ou en se passant de bibliothèque ou de cantine – ... et à chercher à augmenter leurs recettes, en s'installant dans les quartiers favorisés, en présentant une exigence réservée aux élèves les plus motivé-es, mais aussi en instaurant des listes d'attente, rassemblant parfois des centaines de noms d'enfants inscrit-es dès leur naissance, faisant prendre de la valeur à ces entreprises scolaires à mesure que les listes s'allongent. Ne pouvant s'opposer à l'installation d'un établissement privé qu'elles sont obligées de financer, les communes sont démunies pour lutter contre la ségrégation scolaire qui ne cesse de progresser, entraînant, à mesure que les inégalités augmentent, de nouvelles fuites d'élèves vers le privé.

Si les élections de l'automne dernier ont amené les principaux partis à s'engager pour les uns à interdire les profits des entreprises et à réduire leur financement et pour les autres à mieux encadrer le secteur privé, avec des contrôles accrus des pouvoirs publics, aucun n'a remis en cause la liberté de choisir des familles à laquelle les Suédois-es sont attaché-es. Seule exception : les Démocrates de Suède, parti d'extrême droite, pour l'interdiction de la dizaine d'écoles de confession musulmane. ♦

La FSU prend position

La question de l'école privée est régulièrement abordée dans les débats des congrès de la FSU, ainsi à Clermont en 2019, puis à Metz, terre concordataire, en 2022.

La FSU revendique « l'abrogation de toutes les lois anti-laïques qui financent l'enseignement privé ». Dans un contexte où « l'enseignement privé est plus que jamais utilisé comme une machine de guerre contre le service public d'Éducation, la FSU rappelle sa volonté de mettre un terme au dualisme scolaire, dans la perspective de la nationalisation de l'enseignement privé sous contrat » (Congrès de Clermont).

« L'investissement public de l'État et des collectivités doit être uniquement en faveur des services publics d'Éducation, d'enseignement supérieur et de recherche. Sur le territoire, l'argent des collectivités territoriales ne peut servir ni à l'installation ni au fonctionnement des établissements privés de la maternelle à l'enseignement supérieur. » (Congrès de Metz)

Bruno Poucet :

« En France, l'enseignement est très inégalitaire. »

Bruno Poucet est professeur émérite des universités en sciences de l'Éducation, historien de l'Éducation (Université de Picardie Jules Verne, CAREF). Prochain ouvrage à paraître : *La dissertation de philosophie : histoire et enjeux* (Lambert-Lucas, 2023).

Quel tableau pouvez-vous dresser de l'enseignement privé aujourd'hui ?

En France, il n'existe pas un enseignement privé, mais des établissements privés dont les liens avec l'État sont différents. Il faut bien distinguer en effet l'enseignement scolaire de l'enseignement supérieur. La très grande majorité des établissements scolaires privés sont sous contrat d'association avec l'État, le contrat simple étant désormais résiduel. L'essentiel de ces établissements sont issus d'une tradition catholique, les autres sont de tradition juive, protestante, musulmane voire laïque. Ces établissements sous contrat ne peuvent légalement être confessionnels : il est en effet de par la loi interdit de discriminer les élèves en fonction de leur appartenance religieuse. L'enseignement est le même que dans l'enseignement public : il s'agit donc d'une concession de service public à des opérateurs privés. Ce sont des établissements sans but lucratif dont le poids par rapport à l'enseignement public est stable depuis le vote de loi Debré.

En revanche, pour tout ce qui concerne la vie scolaire, il existe un caractère propre dont la définition est spécifique à chaque établissement : certains donnent une coloration religieuse forte, d'autres nettement moins, voire aucune. De ce fait, cantines et internats, frais de culte éventuels, entretien des bâtiments et constructions nouvelles ne sont pas subventionnés.

Il existe aussi, en nombre nettement moindre, d'établissements qui ont refusé de passer contrat avec l'État et sont donc « hors contrats ». On trouve aussi bien des établissements laïques que des établissements clairement confessionnels, pratiquant un entre soi idéologique fort : soit pédagogique, soit moral ou religieux,

voire politique. Certains font partie de groupes financiers, mais la plupart d'entre eux, fondés par des parents, sont de très petite taille et davantage présents en premier degré qu'en second degré,

Dans l'enseignement supérieur où la loi Debré ne s'applique pas, les établissements privés se sont développés de façon importante depuis 1980 et sont très peu d'origine confessionnelle (les cinq instituts catholiques font à peu près la taille d'une université publique moyenne). Ils peuvent appartenir à des groupes financiers dont certains sont étrangers. Ils ne délivrent pas de grades académiques (sauf accord avec la puissance publique) mais des diplômes propres à l'établissement qui n'ont de ce fait pas de reconnaissance nationale.

Quelles sont les motivations qui peuvent pousser les familles à choisir l'enseignement privé ?

Les motivations sont très variables en fonction des projets des établissements et de ce que souhaitent les parents... et les élèves. Il est difficile de nier qu'un certain entre soi social joue : les indicateurs de position sociale (IPS) le montrent très clairement. Cela étant la moyenne nationale cache d'importantes disparités : certains établissements accueillent un nombre de boursiers aussi importants que dans les établissements publics, d'autres, au contraire, ignorent quasiment leur existence, notamment les établissements dans les métropoles et les centres ville. Au vrai, les établissements privés ne sont que le miroir grossissant de ce qu'est l'enseignement en France : très inégalitaire, même si de sérieux progrès ont été faits pour l'accès des classes populaires à l'enseignement secondaire et supérieur depuis les années 1960.



« Un certain entre soi social joue : les indicateurs de position sociale (IPS) le montrent très clairement. »

Quelles évolutions voyez-vous se développer ?

Le gros problème qui touche aussi bien les établissements privés que les établissements publics est le phénomène de ghettoïsation affectant certains territoires notamment urbains. Quant à l'enseignement supérieur ce qui favorise les établissements privés, c'est qu'ils ont fait le choix de la petite taille, de l'adaptation des formations aux évolutions de la demande sociale et font peu de recherche académique.

La loi Debré est une loi fondatrice, presque personne ne la remet en cause. En revanche, cette loi peut continuer à évoluer comme c'est le cas depuis 1960 : on pourrait ainsi imaginer que le financement des établissements soit davantage équilibré en fonction du niveau social des parents, du nombre de boursiers accueillis, des difficultés scolaires rencontrées, que l'on aide davantage les établissements dans des quartiers fragiles et moins ceux des quartiers favorisés. Certains responsables de ces établissements semblent parfaitement conscients des nécessaires évolutions. ♦

Social

Quel avenir pour le syndicalisme en France ?

Le contexte social de cette fin d'hiver illustre la nature paradoxale du syndicalisme français. Un syndicalisme que nombre de plumes malveillantes décrivent comme de moins en moins représentatif du salariat, se mourant à petit feu de querelles internes, dont la légitimité à s'emparer de questions globales est contestée par le pouvoir macroniste. Et puis, soudain, une nouvelle fois, et cette fois-ci dans une unité large et forte, à l'appel des syndicats, des millions de salarié-es entrent en grève et manifestation, dans un mouvement aussi puissant qu'impressionnant. Qu'en penser ? Nous avons sollicité Jean Marie Pernot, sociologue, pour penser l'état actuel et futur du syndicalisme en France.

Dans votre dernier livre, vous analysez les atouts mais aussi facteurs de faiblesse du syndicalisme français. Or ce syndicalisme mène actuellement une lutte massive contre le projet de réforme des retraites. Comment expliquer ce paradoxe ?

La retraite est l'avvers d'une pièce dont le travail est l'autre face. C'est dire l'importance du sujet pour les travailleurs et travailleuses. Les bons observateurs évoquent depuis plusieurs années l'écart phénoménal entre les attentes d'une majorité des salariés à l'égard du travail et les gratifications symboliques et matérielles qu'ils en retirent : insuffisance des rémunérations, pénibilité, stress professionnel et gouvernance par les nombres se cumulent et produisent une posture individuellement et collectivement très critique à l'égard du travail réel. Mais il

ya aussi autre chose que l'on semble un peu oublier : quand on a travaillé 40, 42 ou 43 ans et même si ce travail a été riche et épanouissant, on a le droit et souvent l'envie de passer à autre chose car la retraite n'est pas une période creuse « avant la mort ». Bien des gens reconquerraient alors une vie pour soi, en fait souvent tournée vers autrui, vie associative, loisirs, culture, famille à aider, c'est-à-dire enfants, petits-enfants et souvent ses propres parents. Alors dire aux gens qu'ils en reprennent deux ans de plus quand rien ne semble vraiment le justifier, ça ne passe pas. Il faut ajouter deux facteurs : la séquence inflationniste qui mine les conditions de vie d'un grand nombre de gens que le pouvoir politique pense pouvoir gérer à coup de petits chèques ; et cette incroyable morgue du président et de ses ministres qui rêvent les Français en troupeau bêlant. Erreur, une grande partie de la population se rebiffe. Les syndicats, dans l'unité, proposent un mot d'ordre simple, un refus sans ambiguïté dans lequel des millions de gens se reconnaissent. Alors les syndicats sont faibles, oui, mais pas de conclusion hâtive : ils sont encore là et bien là ; et lorsqu'ils offrent un cadre d'action correspondant aux attentes du moment, les gens s'y inscrivent. Attention toutefois, il ne faut pas se tromper sur le message : il y a encore beaucoup à faire pour que s'ouvre une séquence durable de resyndicalisation, c'est-à-dire au-delà de l'éphémère, même si le mouvement en cours va per-



© TÉVIERE/ANSA

mettre aux syndicats de refaire un peu des adhésions ; surtout si la suite se passe bien, ce qui est difficile à anticiper au moment où on se parle.

L'intersyndicale constitue un cadre efficace du mouvement. Comment caractériser l'état des relations entre les deux principales confédérations, CGT et CFDT ?

L'intersyndicale est le cadre nécessaire pour donner une telle ampleur au mouvement. Après la grande divergence sur les retraites en 2019, l'unité d'aujourd'hui est essentiellement défensive, en réaction à l'inacceptable politique gouvernementale. Les divergences ne sont pas apaisées mais l'essentiel n'est pas là : l'essentiel, c'est de redonner confiance dans l'action collective et seul un mouvement unitaire peut y parvenir. C'est aussi de garder l'unité le plus longtemps possible : gagner ensemble, ce serait un acquis qui pourrait permettre d'envisager un « espace syndical commun » à créer et à nourrir dans les années qui

viennent. La « connivence dans l'opposition » entre CGT et CFDT, qui caractérise les 20 dernières années, est ce qui ne peut plus durer dans le syndicalisme français. Car ces 20 années ont vu les deux confédérations s'affaiblir, notamment dans le secteur privé. Par ailleurs, les vertus de leurs stratégies respectives n'ont pas été démontrées.

La reconquête d'une puissance d'agir conséquente ne pourra avoir lieu dans la guerre de tous contre tous. Il y a beaucoup de divergences, cela on le sait et il est illusoire d'attendre le miracle qui les verrait se dissoudre dans un grand mouvement d'embrassade collective. Il faut juste les gérer autrement ; il faut aussi intégrer le facteur temps, car des divergences considérées comme cardinales aujourd'hui pourraient paraître vraiment très secondaires quelques années plus tard (imaginons l'hypothèse d'une arrivée du Rassemblement national à l'Élysée !). Loin de moi l'idée d'abandonner des orientations fonda-



Depuis la lutte contre la réforme des retraites de 2010 et la grande manifestation du 19 octobre de cette année-là, le mouvement syndical n'avait plus réuni dans la rue l'ensemble des organisations syndicales.

mentales, mais l'idée est de ne pas s'en servir pour soigner une prétendue identité, gravée dans le marbre de l'histoire. Maintenir derrière nous – pour un temps au moins – ce qui divise et privilégier ce qui unit (les communs du syndicalisme) pour reconstruire des rapports de force, donner confiance, et renouer un rapport de représentation aujourd'hui distendu avec le monde du travail, là est la priorité.

Quelle que soit l'issue de la lutte, et à la veille du congrès national de la CGT, comment anticiper ses conséquences sur l'évolution du paysage syndical dans les années qui viennent ? Quel rôle pour la FSU ?

Le congrès de la CGT apparaît aujourd'hui très ouvert sur des questions essentielles, il est même béant, ce qui n'est pas très rassurant. Les échanges sont rugueux, biaisés. Il y a manifestement une crise des modalités du débat collectif et de la prise

de décision au sein de cette organisation. C'est un gâchis monumental car il y a des lieux et des échanges qui montrent de réelles possibilités de rebond.

Les textes préparatoires accordent une place importante à la nécessité de consolider les alliances constatées dans les luttes des 20 dernières années, c'est-à-dire du côté de la FSU ou de Solidaires. La direction confédérale semble ne pas avoir su y impliquer tout le monde, ce qui provoque des réactions, souvent légitimes mais où s'engouffrent également des courants ultra sectaires qui exaltent la pureté d'un syndicalisme de classe totalement fantasmé.

Quoi qu'il sorte de ce congrès, le débat n'est pas clos, la démarche d'ouverture qu'affiche la FSU depuis maintenant de nombreuses années n'a pas de raison de s'infléchir car cela semble être une orientation de fond. Mais elle fera avec les événements, elle a l'habitude, même si, parfois, l'histoire est fatiguée de toujours attendre. ♦

Propos recueillis par Matthieu Leiritz

Jean-Marie Pernot



Chercheur à l'IRES et au CHS-MC, fin connaisseur du syndicalisme, Jean-Marie Pernot revient dans son dernier ouvrage – *Le syndicalisme d'après. Ce qui ne peut plus durer*, aux éditions du détour, 2022 – sur les défis que peuvent et doivent affronter les organisations syndicales françaises.

Le constat, lucide et sans concession, est dressé d'un syndicalisme qui reste combatif, capable de fortes mobilisations qui suscitent une certaine admiration hors de nos frontières, mais qui souffre également de faiblesses bien connues : un faible taux de syndicalisation, des divisions persistantes et peu lisibles pour qui ne connaît pas l'histoire politique et sociale française, notamment entre CGT et CFDT, le danger de l'institutionnalisation du syndicalisme par la multiplication des instances de dialogue social dévoreuses de temps et d'énergie militante, mais aussi, à l'inverse, le risque d'une action syndicale enfermée sur le seul lieu de travail... Tout ceci, ajouté à la répression patronale toujours présente, à l'intransigeance gouvernementale sur ses contre réformes libérales et à l'absence de débouché politique à Gauche, conduisant à l'absence de victoires depuis plusieurs décennies, et donc à une sorte d'« indifférence » de pans entiers du salariat vis à vis du fait syndical.

Jean-Marie Pernot, en observateur engagé et inquiet, sans jamais tomber dans la posture du prescripteur, en appelle donc à un sursaut des organisations syndicales, à des choix forts qu'il croit possibles. Pour n'en citer que quelques uns dans un ouvrage d'une grande richesse, celui de la nécessité, au-delà des « mortelles divisions », de l'unité d'action : « *La question centrale reste celle du grand schisme entre CGT et CFDT, les deux organisations matricielles du syndicalisme français* ». Autre défi, dans le privé notamment, l'indispensable adaptation des structures d'accueil des syndicats aux structures d'un capitalisme qui organise systématiquement la sous traitance et la précarisation pour briser les solidarités collectives... Difficile de résumer un tel ouvrage, par ailleurs d'une grande clarté d'écriture. Terminons par cette citation qui en résume

bien l'esprit : « *On soutiendra ici une ambition élevée pour le syndicalisme. On dira assez qu'il ne se porte pas bien et que chaque jour qui passe sans changement de la part de ses principaux acteurs, est un jour perdu, non seulement pour améliorer la défense des travailleuses et des travailleurs, mais pour orienter le présent et l'avenir de la société* ». À lire.

Le Syndicalisme d'après

Ce qui ne peut plus durer

Jean-Marie Pernot

ÉDITIONS DU DÉTOUR

Festival Vagamondes à Mulhouse

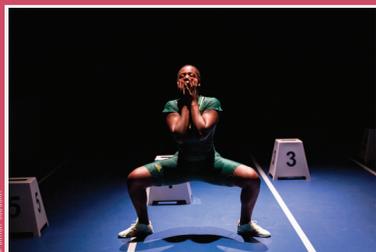
Pour sa 11^e édition, *Vagamondes*, organisé par la scène nationale La Filature de Mulhouse, « continue de questionner la notion de frontières » sous toutes ses formes. Cette année autour de la question du genre. Du 17 au 31 mars, concerts, cabarets, projections de films, expositions, performances, représentations de théâtre et de danse vont rythmer ce festival hors normes.

Parmi les spectacles, un singulier oratorio de la Compagnie Roland furieux inspiré d'un roman de science-fiction d'Alain Damasio *Les Furtifs*, et *Le Firmament*, dernière création de la metteuse en scène Chloé Dabert qui évoque un exceptionnel jury populaire composé exclusivement de femmes au XVIII^e siècle en Angleterre.

Léa Girardet et Julie Bertin proposeront *Libre arbitre* (notre photo), autour de Caster Semenya, championne olympique sud-africaine. La chorégraphe Phia Ménard présentera deux de ses créations : *L'après-midi d'un Foehn* sur la musique de Debussy et *Vortex*, un formidable solo. Le chorégraphe iranien Sorour Darabi interrogera la notion de naturel au regard de nos corps dans *Natural Drama* et Benjamin Millepied donnera sa version du *Roméo et Juliette* de Prokofiev. La marionnette suédoise Hen, indifféremment homme et femme, montera également sur scène.

Trois créations, fruits de résidence à la Filature, sont programmées : *The Bacchae* d'après Euripide mis en scène par Elli Papakonstantinou, *Kilt, La mare à Sorcières* d'Olivier Letellier et *Embuscade* de Caty Olive et du chanteur Nofsfelle.

Deux documentaires seront projetés au cinéma Bel Air, *Casa Susanna* sur une maison américaine ayant abrité le premier réseau clandestin de travestis et *Toute la beauté et le sang versé* sur la photographe Nan Goldin. La journée d'ouverture accueillera les écrivaines Corine Sombrun et Marie Ndaye, une performance autour de l'exposition *Trans(e)Galactique* avant un concert de Jeanne Added suivi d'un DJ set.



Ukraine un an après, sur Arte

Un an après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022, Arte présente un programme exceptionnel d'une douzaine de documentaires dont *Les survivants* de Mariopol du britannique Robin Barnwell. Tous les aspects du conflit sont abordés, économique avec Gazprom l'arme parfaite d'Anna Sadovnikova et Dirk Laaps, sanitaire avec Lviv un hôpital dans la guerre de l'allemand Carl Gierstorfer, social avec *Éclats d'enfance* du danois Simon Lereng Wilmont ou politique avec *Ukraine-Russie* et la guerre de propagande. En outre, Arte lance avec ses partenaires européens une collection documentaire intitulée *Génération Ukraine* qui sera diffusée à l'automne 2023.

Hop ! L'espace en théâtre

L'improbable rencontre du comédien Jacques Gamblin et de la danseuse Raphaëlle Delaunay a fait naître un dialogue théâtral entre le néophyte et la virtuose, entre l'art de l'interprétation et celui silencieux de la chorégraphie. Les gestes malaisés de l'ingénieur en aéronautique répondent aux imprécations de la professeure de danse, faisant naître avec humour et poésie des scènes qui évoluent en interrogeant notre rapport à l'espace, au corps de l'autre, et font s'entrechoquer deux mondes de la représentation. Après le festival *Les singulier-res* au CentQuatre Paris, du 7 au 11 février, *Hop !* est en tournée : La Rochelle, Saint-Quentin en Yvelines, Istres, Grasse...



lundi au jeudi, Le Comptoir se veut à la fois lieu d'échanges et de discussions avec une programmation « scientifique et culturelle originale » et un espace où trouver des livres et revues publiés par les différentes presses universitaires de France ainsi que par les éditeurs institutionnels. Plus de 30 000 références sont concernées.

Les années 80 plantent le décor

Jusqu'au 6 avril, le musée des Arts Décoratifs nous replonge dans les affiches,



les slogans du Parti socialiste, les radios libres, les fêtes aux Bains Douches, la création graphique, la publicité qui, dans les années 80, déferlaient en 4x3 sur les murs, en films pour la télé, sur les plaquettes des musées. Le parcours met en scène les productions des nouveaux stylistes relayés

alors par un tout nouvel Institut Français de la Mode, une nouvelle génération de designers qui ont donné de la couleur et des formes débridées au mobilier. Bref l'avènement d'une effervescence culturelle et d'une audace débridée, commanditée par l'État.

Le livre résiste bien

Seul produit ayant tiré son épingle du jeu pendant les deux années de Covid, où les librairies étaient restées ouvertes, le livre n'a reculé en 2022 que de 3 % en valeur. Une progression des ventes de 12 % par rapport à 2019. La littérature générale reste en tête avec 26,5 % du marché, assurant une hausse de 13 %, toujours par rapport à 2019.

La surprise vient du manga, boosté par le pass culture, et de la bande dessinée qui ont progressé de 65 %, se situant en seconde place avec 23 % des parts du marché. *Le monde sans fin* de Marc Jancovici et Christophe Blain est l'album le plus vendu (750 000 exemplaires).

Les perdants sont l'édition scolaire (-29 %), les cartes (-21 %) et le tourisme (-17,5 %), très concurrencés par le secteur numérique. Le pass culture a été utilisé pour l'achat de plus de 250 000 titres selon le syndicat national de l'édition. L'année 2023 ne sera peut-être pas aussi fastueuse en raison de la hausse du prix du papier et de la baisse du pouvoir d'achat.



Un Comptoir des sciences humaines à Paris

Il y a 60 ans, à l'initiative de l'historien Fernand Braudel, était créée la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH) pour favoriser la diffusion des recherches. Pour fêter cet anniversaire, un Comptoir pour les sciences humaines et sociales est inauguré au 52, boulevard Raspail à Paris où siège la FMSH. Ouvert à tous du

Le street art en chantier d'insertion

À Marseille, dans les quartiers déshérités du 3^e arrondissement, un collectif d'artistes porte le projet d'un musée d'art urbain à ciel ouvert. La réalisation de chacune des œuvres programmées fait l'objet d'un chantier d'insertion pour des jeunes décrocheurs.

Le 8 décembre le street artiste Bobar inaugurerait une fresque de 300 mètres carrés sur le mur de soutènement d'un lycée professionnel dans le 3^e arrondissement de Marseille. L'œuvre réalisée dans le cadre d'un chantier d'insertion auquel ont participé 16 jeunes, est la 8^e du projet de création d'un musée à ciel ouvert qui en comportera une centaine en 2026 : le Musée d'art moderne de MArseille (MauMA). Ce dernier est porté par le collectif d'artistes Méta 2 qui a vu le jour en 1999 à Saint-Mauront, un des quartiers défavorisés du secteur avec celui de La Belle de mai.

Dès son origine, Méta 2 se présentait « comme un pôle de création en arts visuels, arts urbains et design, au service de projets artistiques inclusifs et collectifs faisant lien entre les habitants, les territoires et les artistes ». L'idée comme l'explique Aurélie Masset directrice de Méta 2, était « de rendre l'art accessible à tous, d'en faire un vecteur de cohésion sociale ». Les premières réalisations avec des jeunes, des habitants et habitantes ont montré que ce public, souvent stigmatisé, savait s'impliquer dans des projets collectifs et participatifs au bénéfice du territoire.

Des artistes médiateurs

Le projet lancé en 2020 propose un parcours d'art urbain à ciel ouvert, accessible à pied et gratuit pour toutes et tous. Parmi les premières réalisations figure *Pissenlit*, une fresque d'Aurélie Masset, d'une hauteur de 40 mètres sur la Tour Felix Pyat. Elle a été réalisée avec la participation de six jeunes de la Cité Bellevue, ce qui a donné l'idée au collectif d'artistes. Ainsi est née l'école du MauMA. Il s'agit d'organiser pour chacune des plus de 90 œuvres restant à venir, un chantier d'insertion pour des jeunes des quartiers concernés, sortis du système éducatif sans qualification, mais qui à l'issue de cette formation non diplômante n'en repartent pas moins avec une certification de stage.



Aurélien Masset, directrice de Méta 2 : « Derrière chaque projet il y a des jeunes en insertion ».

« Sur ce territoire il y a d'un côté des besoins de main d'œuvre dans les entreprises, de l'autre des besoins de travailler et d'être formés chez les jeunes. Notre projet artistique et culturel consiste aussi à être le médiateur entre les deux. »

L'inauguration de la fresque de Bobar est venue ponctuer la fin de stage de la première promotion de l'école. 16 jeunes y ont travaillé : 8 directement sur la fresque, 8 sur la communication faite autour du projet. Certains ont pu s'initier à des métiers du bâtiment (peintre, monteur-démonteur d'échafaudage, cordier), d'autres à la communication (community manager ou journaliste reporter d'image),

toutes et tous ont remis le pied à l'étrier. « Certains vont reprendre des formations, d'autres vont peut-être pouvoir trouver un emploi rapidement, d'autres devront encore être accompagnés », assure Aurélien Masset. À 26 ans, Alyssia Marie-Louise a été formée à la communication. Elle est intervenue sur la mise en visibilité du projet sur les réseaux sociaux. Le stage lui a permis d'accéder à l'Ouvre-Boîte, une structure des Apprentis d'Auteuil ayant pour vocation d'accompagner leurs stagiaires vers l'entrepreneuriat avec en perspective, pour Alyssia, une installation à son compte en tant que *community manager*. Une deuxième session de formation va débuter en mars, il est encore temps pour les jeunes intéressés par cette formation de postuler (<https://meta2.fr/>). ♦ Pierre Magnetto

Des projets à financer

La réalisation de chaque œuvre dans le cadre d'un chantier d'insertion nécessite de trouver les financements nécessaires. Méta 2 est accompagné par Marseille solutions, association experte de l'innovation sociale et environnementale. La fresque a été financée par Pôle emploi pour la partie formation des jeunes, et par la Fondation Olympique de Marseille et la Fondation SNCF pour les frais liés à la réalisation et à la rémunération de l'artiste. Il a fallu aussi sélectionner les jeunes pouvant accéder à la formation, d'où des partenariats avec les structures s'occupant de l'insertion. Pour chaque nouveau projet il faudra trouver un nouveau montage. L'agence de développement économique de la Région PACA a estimé à 3,8 millions d'euros le budget nécessaire au financement des 100 œuvres.

Patrimoine industriel, une mémoire vivifiée

Le 15 avril s'ouvre, dans l'agglomération Creil Sud Oise, la cinquième édition de la biennale Usimages, qui expose en photos un passé économique et social dont le patrimoine industriel est encore aujourd'hui l'objet de belles réhabilitations.

On est là au bout de la France, quelques pas de plus en direction du nord-est et c'est l'Allemagne. C'est dire si les trois puits de mines qui forment le Carreau Wendel sont chargés d'histoire. Exploités par la Compagnie des houillères de Petite-Rosselle, la commune de Lorraine où ils se trouvent, ils appartenaient à la famille Wendel qui, avant de détenir le fonds financier qui fait aujourd'hui sa fortune, était à la tête du grand empire sidérurgique de la Sarre. Comme tout le département de la Moselle, la mine créée en 1856 en France passera en Allemagne en 1870, puis reviendra en France en 1918 avant l'occupation nazie.

Le Carreau Wendel fait donc partie de la grande histoire,

mais aussi de l'histoire sociale. Celle d'un temps où la classe ouvrière, celle des mines et des usines, pesait sur la vie du pays. Nationalisés en 1946, les trois puits employaient des milliers de famille de mineurs, les grands parents de nombre de foyers lorrains d'aujourd'hui. Le troisième cessera définitivement son activité en 1986.

Des musées d'histoire industrielle

Qu'allait-il alors advenir du site ? Les bâtiments allaient-ils rejoindre le sort de ces constructions industrielles fantômes, aux vitres brisées, au fer rouillé, dont la France des années 90 commençait à se peupler ? Le plus important site d'extraction minière encore conservé dans le pays ne pouvait ainsi sombrer dans l'oubli. Doté d'un musée dénommé La Mine, il restitue cette riche histoire pour les scolaires comme pour les adultes, sans omettre la vie quotidienne des familles ouvrières.

Comme la mine sarroise, de nombreux sites industriels



connaissent une seconde vie. Si le passé y est toujours l'objet d'expositions, les anciennes usines sont souvent reconsidérées en lieux culturels. À l'image du vaste complexe sidérurgique voisin allemand du Carreau, Völklinger Hütte, patrimoine culturel classé à l'Unesco qui organise de grandes expositions réputées dans les salles des machines,

des parcours industriels, et une Biennale du Street art dans les sous-sols.

Des sites culturels vivants

Ces lieux offrent, en plus de la mémoire d'un siècle, de larges surfaces au cœur des grandes cités. Désaffectée en 1986, comme le Carreau Wendel, l'ancienne usine Lefebvre Utile de Nantes, qui produisait les fameux biscuits LU, a été rachetée par la Ville dans l'idée d'en faire un espace « où la vie côtoie spontanément l'art, dans ses formes les plus contemporaines, voire dérangeantes » avec scène, lieu d'exposition, bar, restaurant, boutiques, ou hammam. L'architecture industrielle a bien entendu été respectée, comme à la Friche La Belle de mai à Marseille, devenue le lieu culturel par excellence de la cité phocéenne, entre les murs de l'ancienne manufacture des Tabacs et la fabrique des cigarettes Seita. À

Des bâtiments restent à sauver



Dynamitée par les Allemands en 1917, puis reconstruite avant d'être à nouveau bombardée, la Sucrierie d'Eppeville dans la Somme a été fermée en 2020, un siècle après sa construction dans le style Art déco. C'est un site industriel remarquable qui comprend, outre l'usine, un château où se trouvaient direction et administration, un parc, des logements ouvriers avec cantine et la Cité Germaine, une cité ouvrière avec ses rues et ses Jardins. Il y a un an, après la fermeture, son propriétaire entendait raser le site. Il en a été empêché par une forte mobilisation et une mesure de protection d'urgence prise par le ministère de la Culture. Désormais classée monument historique, la Sucrierie attend son projet de rénovation.



Le Carreau Wendel, plus grande site d'exploitation minière en France et, en médaillon, son musée La Mine.

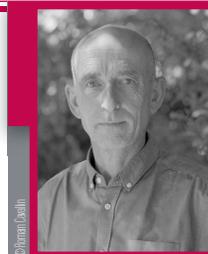
Toulouse, l'usine de papier à cigarette Job a rouvert abritant école de musique, piscine, salles de spectacle et d'exposition. Des centaines d'usines ont ainsi été conservées. Les unes ont transformé l'emploi primaire en emploi tertiaire comme les Grands Moulins de Pantin, qui abritent depuis 2009 une filiale de la banque BNP, ou l'ancienne usine Marie-Brizard de la métropole bordelaise, reconverte en pépinière pour start-up du numérique. D'autres sont devenues salles de spectacle comme le Silo du port de Marseille ou l'ancien entrepôt de la Sucrière à Lyon dont les 10 000 m² accueillent expositions, concerts et spectacles.

De nouveaux sites rénovés

Dans nombre de cas, ces anciens sites ont fait l'objet de luttes sociales acharnées de la

part de la population environnante impactées par les fermetures. Des luttes qui ont permis de mobiliser les pouvoirs publics pour la sauvegarde active de sites en déshérence. À Trélazé, un collectif d'habitants et d'habitantes s'était mobilisé pour réhabiliter et restaurer la dernière cheminée de la manufacture d'allumettes (1926). La Fondation de France, la Ville de Trélazé, la Direction régionale des affaires culturelles et des mécènes ont demandé à l'artiste Raphaël Zarka de travailler sur ce projet de réhabilitation. La réouverture est prévue fin 2023.

En Occitanie, près de Montpellier, l'usine de Saint-Gély-du-Fesc abritera Pics Studio, ses 8 plateaux de tournage et ses lieux de tournage extérieurs, près de l'ex-usine Schneider Electric à Fabrègues elle aussi aménagée en plateaux de tournage et studios. Les sites devraient être livrés en 2025,



Fred Boucher

« La photographie est un large spectre de perceptions. »

Fred Boucher, fondateur de la Biennale Usimages

En créant l'association d'action photographique Diaphane, devenu centre d'art contemporain labellisé d'intérêt national, Fred Boucher a contribué à sauvegarder la mémoire industrielle de Creil Sud Oise, territoire pour lequel a été fondé en 2015 la biennale Usimages.

Usimages fait du patrimoine industriel et du travail l'objet d'une action culturelle, quel en est l'enjeu ?

Sur le bassin creillois beaucoup de choses sont axées sur la mémoire industrielle du territoire, expositions, publications... Pour éviter qu'il y ait des destructions sans que soit fait un travail de mémoire. Les élus de l'agglomération ont un projet de territoire organisé autour de la venue d'entreprises mais aussi de la valorisation de ce patrimoine qui a un peu échappé. Après sa déstructuration, il y a aujourd'hui une restructuration de l'industrie. L'idée était que l'histoire de ce patrimoine pouvait croiser toutes les histoires de l'industrie au niveau international. C'était intéressant d'en faire une manifestation culturelle forte qui à la fois dynamise le territoire et alimente le travail d'éducation à l'image.

Usimages a donc un double enjeu...

Le festival fait un travail à la fois de mémoire du territoire et de son renouvellement avec de jeunes photographes envoyés dans les entreprises pour construire une mémoire de nouveaux sites et de nouvelles activités. C'est un croisement entre une volonté politique et la capacité à mobiliser une structure comme Diaphane pour organiser un festival de grande ampleur avec notre expérience d'éducation à l'image qui se fait en étroite collaboration avec l'Éducation nationale.

Quels thèmes pour la prochaine biennale, du 15 avril au 11 juin ?

Énergie et métallurgie. Métallurgie parce que l'histoire de ce territoire tourne autour de la métallurgie et de la sidérurgie. L'entreprise Arcelor Mittal est encore présente, les jeunes photographes en ont réalisé des images. La thématique de l'énergie croise l'électricité avec le fonds Pasquero, qui témoigne de l'électrification du nord de la France à partir de 1912, la construction nucléaire des années 70 avec Jean Pottier, le barrage de Roselend vu par Celine Clanet. Différents types d'énergie sont traités, avec différentes approches photographiques et sensibilités. Le public comprend que la photographie est un large spectre de perceptions. Comme celle, engagée, de l'italien Rocco Rorandelli, qui a travaillé sur les usines de charbon en Allemagne et ses mines à ciel ouvert qui vident les villages de leur population.

Recueillis par Véronique Giraud

pour un budget global de 180 M€. À Meudon (Hauts-de-Seine), le premier hangar à dirigeable du monde, construit en 1878 et propriété du ministère de la Culture, rouvrira au public au printemps prochain sous le nom de Hangar Y.

Ces réhabilitations nécessitent une coûteuse mise aux normes,

mais présentent l'avantage de ne pas artificialiser de nouveaux sols et d'exercer le devoir de mémoire pour des cathédrales du travail à la beauté singulière et emblématiques du savoir-faire d'une ère industrielle révolue. ♦

Jacques Mucchielli

Mohamed El Khatib : « J'aime les sujets qui touchent tout le monde »

Sociologue et homme de théâtre, Mohamed El Khatib a créé le premier centre d'art dans un Ehpad de Chambéry et un musée des objets personnels à Avignon. Pour lui, la « salle de théâtre » est dépassée.

Les sujets que vous traitez viennent souvent de rencontres, d'accidents, d'événements...

C'est en effet le hasard des rencontres. Je ne réfléchis pas à un projet. Je suis confronté à une situation, une injustice, une rencontre amicale, quelque chose qui me touche, et je me dis qu'il faut le partager, le raconter. Par exemple, il n'y a pas très longtemps j'ai rencontré un vieux qui m'a parlé de sa vie amoureuse et j'ai découvert que ça me gênait. Pourquoi cette gêne ? D'où vient-elle ? J'essaie de comprendre. Je me rends compte que c'est un sujet tabou, un angle mort. Alors que c'est un sujet qu'on pourrait traiter. Ce sera ma prochaine création, *La vie secrète des vieux*.

De quelle rencontre est venue l'idée d'introduire un centre contemporain dans un Ehpad ?

Je m'intéressais justement à la vie amoureuse et sexuelle des vieilles personnes et, alors que je travaillais à Chambéry, j'ai rencontré la directrice et les résidents de l'Ehpad. C'est ce que j'ai fait et, au moment de partir, la directrice m'a dit : « c'est toujours pareil avec vous les artistes, vous venez, vous faites votre truc et après il ne se passe plus rien ». On s'est alors demandé comment inscrire notre projet artistique dans la durée, dans cet Ehpad. C'est comme ça qu'est venue l'idée d'un centre d'art. L'avantage c'est que ça oblige les artistes à venir travailler et créer sur place. Il est ouvert depuis deux ans.

Comment se noue le lien avec les résidents ?

La réalité c'est le *turn-over*, les gens y meurent. Donc d'une fois sur l'autre ce ne sont pas les mêmes per-

sonnes. C'est la fragilité intrinsèque au lieu. Après il y a toujours un désir parce que de nouveaux artistes arrivent pour créer des œuvres, il y a des personnes qui viennent de l'extérieur pour visiter les résidents ou le centre d'art. Les œuvres sont créées dans les parties communes, les visites sont ouvertes gratuitement à tous les publics du lundi au vendredi, un audioguide est proposé et des visites guidées sont organisées le premier mercredi du mois en s'inscrivant sur le site lbo-art.fr. L'idée est d'aller à l'Ehpad comme on va au musée.

À Avignon, la Collection Lambert a accueilli tout l'été Notre musée, présentez-nous ce projet ?

À la demande de la Fondation Abbé Pierre, on réfléchissait sur l'attachement des gens à leurs objets personnels. J'ai beaucoup aimé ce sujet parce qu'il est universel, commun. Qui que vous soyez socialement vous avez la même fragilité, le même lien avec des petits bibelots parce qu'ils ont appartenu à vos parents, une photo, un petit souvenir. Il y a quelque chose de la fragilité qui est très partagé, qui peut créer un rapport d'égalité. C'est pareil devant la mort, ou lors d'une rupture amoureuse. J'aime les sujets qui touchent tout le monde.

Vous avez le projet d'un autre centre d'art à l'Ehpad d'Avignon ?

Tout à fait. Nous sommes en train de chercher à développer une autre expérimentation dans un autre Ehpad, à la fois avec la Collection Lambert d'Avignon et avec le Festival d'Avignon, avec le soutien de la Ville, pour donner un écho plus large à cette expérience. Pour faire la preuve que ça fonctionne et que



© Yohanne Le Moigne

ça peut devenir un modèle. Se dire désormais qu'un Ehpad peut être un lieu de vie et de création.

Au théâtre vous cherchez la proximité...

Si ça ne tenait qu'à moi, je jouerais un peu partout, en dehors des théâtres. J'essaierais de trouver des situations d'écoute inédites, de jouer dans des lieux qui ne sont pas censés accueillir du théâtre. Par exemple faire une pièce dans la cour de l'Ehpad reste une expérience particulière. Je viens de jouer *Finir en beauté*, un spectacle qui m'avait été inspiré par la maladie puis la mort de ma mère, dans une médiathèque. Cela n'est pas original mais je touche un autre public et je sens qu'il y a une autre disponibilité, une autre écoute. Nous venons de jouer *Gardien party* dans des musées, là aussi ça déplace le rapport. Avec l'historien Patrick Boucheron, nous avons construit pour notre pièce *Boule à neige* un dispositif qu'on peut poser un peu partout. Ce soir, nous le poserons dans un hangar de Villeneuve d'Asq. Ça me va très bien d'expérimenter toutes ces situations d'écoute qui sont complémentaires au théâtre. Je ne crois plus à la salle de théâtre. Si on veut faire de la place aux nouvelles histoires il faut aussi de nouveaux dispositifs et de nouveaux cadres. ♠

Propos recueillis par Véronique Giraud

RÉFORME DES RETRAITES

RETRAITÉES

À 60 ANS :

OUI !



MALTRAITÉES

JUSQU'À

64 ANS :

NON !



**ENGAGÉ-ES POUR
L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES**

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCE - Société anonyme à directeur et conseil de surveillanceau capital de 480 478 270 € - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 495 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Insign 2022 - Merci à Carmen, Élise et Matthieu, professeurs des écoles, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.



casden.fr



Retrouvez-nous chez

